

## DELIBERATION CFVU-096-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 8 octobre 2021,**

**Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal de la CFVU du 27 septembre 2021**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 18 octobre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

**Christian ROBLÉDO**

*Président de  
l'Université d'Angers*

**Signé le 9 novembre  
2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 9 novembre 2021**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation  
et de la vie universitaire  
du 27 septembre 2021

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 27 septembre 2021 à 14h32, sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO. Cette réunion s'est tenue en présentiel, à la salle du Conseil de la Présidence de l'Université d'Angers.

ROBLÉDO Christian	Présent puis excusé à 16h30
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Excusée, a donné procuration à Monsieur RULENCE
BATY Vincent	Absent
BLIN Camille	Présente
BERTIN-ROCHE Pascale	Présente
BOISSON Didier	Présente
BOUIS Sylvie	Présente
BROCHARD Joy	Présente
CARROUE Equinoxe	Présente
COADOU Franck	Présent
COEFFE Vincent	Présent
EVEILLARD Mathieu	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
FAYET Bastien	Absent
FRANZONE Sebastian	Présent
GRIMAUULT Virginie	Présente
HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER
JOLY Léo	Absent
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Madame TRAVIER
LOURTIS Valentin	Absent
LAMBERT-WIBER Sophie	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
MARCHAND Célestin	Excusé, a donné procuration à Madame BROCHARD
NAUDIN Carole	Absente
NEBBULA Constance	Excusée, a donné procuration à Monsieur COEFFE
OGER- - JUBEAU Augustin	Absent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PELTIER Didier	Présent puis excusé à 16h45
PICHON Mathieu	Absent
PROUST Manon	Absente
PRUNIER Delphine	Excusée

RULENCE David	Présent
ROUGER Manuel	Excusé
TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
TESSIER Axel	Absent
TOFFOLI Hugo	Présent
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

**Membre de droit présent :**

VERON Michel, Directeur général adjoint

**Membres invités par le Président présents :**

BORDET Laurent, Vice-Président vie des campus

BOUVIER Lydie, Vice-présidente formation professionnelle et développement de l'alternance

CLAUDE Jenny, Responsable administrative du SUIO-IP

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de Droit, Economie et Gestion

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente transformation pédagogique

FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études de la vie étudiante et des campus

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour

<b>1. Informations .....</b>	<b>1</b>
1.1 Elections à venir par les membres de la CFVU.....	1
1.2 Nouveaux élus de la CFVU.....	1
<b>2. Approbation du Procès-verbal .....</b>	<b>2</b>
2.1 Approbation du Procès-verbal de la CFVU du 05 juillet 2021 .....	2
L'approbation du procès-verbal est reportée à la CFVU du 18 octobre 2021. ....	2
2.2 Approbation du Procès-verbal de la CFVU du 06 septembre 2021 .....	2
<b>3. Enseignement et convention.....</b>	<b>2</b>
3.1 Modification de la charte des examens et des modalités communes de contrôle des connaissances – vote .....	2
3.2 Charte des étudiants Sportifs de Haut et de Bon niveau de l'Université d'Angers -vote 2	
3.3 Validation des dossiers – Appel à manifestation d'intérêt « transformations pédagogiques » - vote.....	4
3.4 Création hors vague du BUT "Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)" – Dossier d'intention – IUT – vote.....	5
3.5 Maquettes des BUT 1 - IUT – vote .....	7
3.6 Modification des modalités de contrôle des connaissances – vote .....	9
3.6 a Modification des modalités de contrôle des connaissances - Mises à niveau scientifique (MANS) – Faculté des sciences .....	9
3.6 b Modification des modalités de contrôle des connaissances - Faculté des lettres, langues et sciences humaines .....	9
3.6 c Modification des modalités de contrôle des connaissances - Faculté de droit économie gestion.....	10
3.6 d Modification des modalités de contrôle des connaissances - Faculté de droit économie gestion – Thélème .....	10
3.6 e Modification des modalités de contrôle des connaissances – IAE Angers .....	11
3.6 f Modification des modalités de contrôle des connaissances – Faculté de Santé ..	11
3.6 g Création d'UE – Faculté de Santé.....	11
3.7 Dossier de création du DIU Pratique de Recherche clinique – partenariat avec Brest et Saint Etienne .....	11
3.8 DIU Pratique de Recherche clinique – partenariat avec Brest et Saint Etienne – convention de partenariat.....	12
3.9 Convention pour le parcours Ingénieur/Pharmacien entre l'UFR Santé Département de Pharmacie et l'Ecole des MINES d'Albi .....	12
<b>4. Vie universitaire .....</b>	<b>12</b>
4-1 Bilan du tutorat covid .....	12
4-2 Bilan du SUIO-IP .....	14
<b>5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 27 septembre 2021 .....</b>	<b>18</b>



Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h30. À l'ouverture de la séance du 27 septembre 2021, 28 membres sont présents ou représentés (37 membres en exercice, 18 membres présents et 10 membres représentés).

## 1. Informations

### 1.1 Elections à venir par les membres de la CFVU

Madame MALLET précise que les élus de la CFVU vont être conduits à procéder à différentes élections.

Elle énumère les instances concernées. Le Service commun de l'Alternance et de la formation professionnelle a été créé le 17 juin 2021. La composition de la Cellule d'aide sociale étudiante et la Commission vie de l'établissement ont été modifiées le 17 juin 2021.

- Service commun de l'Alternance et de la formation professionnelle (anciennement direction de la formation continue)

1 siège de représentant des usagers élu par l'ensemble des membres de la CFVU

- Cellule d'aide sociale étudiante

2 sièges de représentants des étudiants sont à pourvoir à la Cellule d'aide sociale étudiante. Ils sont élus par l'ensemble des membres de la CFVU.

- Cellule en charge des victimes de violences, discrimination, harcèlement (VDH) :

1 siège de représentant des étudiants est à pourvoir. Afin de respecter la parité, il convient d'élire une étudiante.

1 siège de représentant des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs est à pourvoir. Afin de respecter la parité, il convient d'élire un homme.

- Commission vie de l'établissement

Deux sièges de représentants des étudiants sont à pourvoir à la Commission vie de l'établissement. Seuls les élus étudiants, titulaires et suppléants, de la CFVU peuvent se porter candidats. Seuls les élus étudiants titulaires de la CFVU sont électeurs.

Les élections seront organisées à distance, les 11 et 12 octobre 2021.

Par ailleurs, et sous réserve de la création du service commun UA-Culture, un appel à candidatures sera réalisé pour pourvoir 8 sièges de représentants des étudiants issus des 8 composantes de l'Université.

D'autres élections seront également à prévoir pour remplacer des étudiants qui ne seraient plus inscrits à l'Université.

### 1.2 Nouveaux élus de la CFVU

Compte-tenu des dernières élections, le Conseil Régional a procédé à une nouvelle désignation en remplacement de Madame Roselyne BIENVENU (*suppléante Stéphanie HOUËL*).

Madame Constance NEBBULA, Déléguée au numérique de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche représentera désormais la Région (*suppléante Madame Samia SOULTANI-VIGNERON, Déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et*

*l'innovation de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche).*

## **2. Approbation du Procès-verbal**

### **2.1 Approbation du Procès-verbal de la CFVU du 05 juillet 2021**

L'approbation du procès-verbal est reportée à la CFVU du 18 octobre 2021.

### **2.2 Approbation du Procès-verbal de la CFVU du 06 septembre 2021**

L'approbation du procès-verbal est reportée à la CFVU du 18 octobre 2021

## **3. Enseignement et convention.**

### **3.1 Modification de la charte des examens et des modalités communes de contrôle des connaissances – vote**

Madame MALLET rappelle qu'il avait été indiqué dans la charte des examens que, pour l'année 2020-2021, les étudiants cas contacts ou positifs à la Covid ne devaient pas se présenter aux examens. L'Université devait leur proposer une session de substitution, organisée 14 jours au plus tôt et 2 mois au plus tard après la première session.

La crise sanitaire n'étant pas achevée, il est proposé d'ôter la précision de l'année universitaire et d'inscrire la règle suivante au sein de la charte des examens :

« En cas de suspicion ou de dépistage positif au Covid-19, l'étudiant ne doit pas venir à l'Université. Cette absence est considérée comme une absence justifiée pour tout examen, écrit ou oral, ou épreuve de contrôle continu organisé pendant la période d'éviction.

Par exception au délai habituel de prévenance, l'étudiant doit prévenir le service scolarité/examen de sa composante, dans les 2 jours maximum qui suivent l'épreuve, par mail ».

Il est également proposé d'inscrire au sein des modalités communes de contrôle des connaissances « l'organisation d'une session de substitution à destination des étudiants empêchés de se présenter à un ou plusieurs examens parce qu'en isolement (COVID, Cas contact). Cette session est organisée dans un délai supérieur à 14 jours et n'excédant pas 2 mois après la 1ère session ».

Les étudiants concernés devront transmettre leur certificat médical à leur scolarité et au SSU.

Les propositions sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.2 Charte des étudiants Sportifs de Haut et de Bon niveau de l'Université d'Angers - vote**

Madame MALLET explique que cette charte a pour objectif d'accompagner ces étudiants dans la réussite de leur double projet, études supérieures et sport de haut ou bon niveau.

Une réunion avait été programmée avec le référent sportif de haut et bon niveau, la directrice de la DEVEC, les assesseurs à la pédagogie et les responsables de scolarité afin de définir une meilleure coordination pour accompagner au mieux ces étudiants.

Pour être considéré comme un sportif de haut et de bon niveau, il faut avoir été inscrit sur les listes nationales du Ministère chargé des sports ou justifier d'un niveau de pratique nationale et de contraintes liées aux compétitions. Sont également concernés les étudiants artistes de haut niveau, tels que les danseurs ou encore les étudiants faisant du cirque.



La charte impose à l'Université d'Angers des obligations vis-à-vis de ces étudiants, les clubs et les étudiants ayant également des obligations. Il s'agit d'une convention tripartite entre l'Université, les étudiants et les clubs.

Les étudiants seront suivis tous les 6 mois par les référents sportifs de haut niveau (Monsieur DURON et Monsieur LEROUX à l'Université d'Angers). Un échange régulier est prévu avec les clubs.

Monsieur ROBLÉDO a conscience des contraintes que cela engendre pour les équipes pédagogiques mais il souhaite que l'Université accompagne ces étudiants. Il demande aux équipes pédagogiques d'examiner ce type de dossier avec bienveillance. Il cite le cas d'un étudiant devenu champion olympique en équitation, qui a été refusé à l'Université parce que son niveau académique n'avait pas été jugé suffisant pour s'inscrire en licence professionnelle. Accepter ces étudiants qui ont des contraintes parfois extrêmement importantes permet à l'Université d'apporter sa contribution à leur accompagnement.

Madame MALLET explique que le Comité de suivi licence master a envisagé que ces étudiants puissent être accompagnés par des tuteurs preneurs de notes. Il existe déjà un tel dispositif au Relais Handicap, avec des étudiants qui prennent des notes pour les étudiants en situation de handicap. Ce dispositif sera étendu à ces profils spécifiques.

Monsieur FRANZONE explique que la multiplication des enregistrements de cours proposés pendant la crise sanitaire a été bénéfique pour l'ensemble des étudiants. Mettre à disposition ces enregistrements de cours pour tous les étudiants, et donc *de facto* pour les étudiants sportifs de haut et bon niveau, pourra leur permettre de rattraper les cours auxquels ils n'ont pas pu assister. Il estime cela plus profitable que la prise de notes.

Monsieur ROBLÉDO répond qu'il est possible de proposer les deux services. Plusieurs solutions peuvent être envisagées.

À la suite d'une demande de précisions de Monsieur COADOU, Madame RAVAIN répond que l'Université a accueilli 55 étudiants sportifs de haut et bon niveau lors de l'année 2020-2021.

Monsieur COADOU est d'accord avec l'analyse de Monsieur FRANZONE. Proposer l'enregistrement de cours lui semble très adapté. De nombreux outils existent, le canal UA, panopto. Concernant le terme « tuteur » employé, le « compagnonnage » lui semble plus adapté.

Madame MALLET précise que c'est le terme « preneur de notes » qui sera exclusivement utilisé dans ce cadre.

Monsieur ROBLÉDO explique que l'adaptation des cursus peut également être réalisé au cas par cas, en définissant par exemple des UE obligatoires, et d'autres non obligatoires. Cela doit avoir fait l'objet d'une réflexion avec l'équipe pédagogique. Certains sportifs de haut niveau font de brillantes études en ayant une carrière internationale mais cela nécessite d'avoir bénéficié d'adaptations.

Monsieur COADOU confirme cette analyse.

L'Université a actuellement un étudiant sportif de haut niveau qui a validé sa sixième année de médecine, et qui va devenir interne. Il a participé aux jeux olympiques de Tokyo. Il va devoir bénéficier d'aménagements parce qu'il participe à des compétitions internationales le conduisant jusqu'aux jeux olympiques de Paris 2024.

Monsieur YVARD précise que les universités anglo-saxonnes facilitent le recrutement des sportifs de haut niveau. Il lui semble primordial que l'Université d'Angers accompagne au mieux ces étudiants.

La charte est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.3 Validation des dossiers – Appel à manifestation d'intérêt « transformations pédagogiques » - vote**

Madame DEBSKI présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle rappelle que l'Université d'Angers a proposé au printemps 2021 un appel à manifestation d'intérêt sur la transformation pédagogique par les pairs.

La communauté avait été invitée à se manifester sur les différentes formes d'accompagnement qu'elle pouvait proposer aux collègues.

L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt était de capitaliser les savoir-faire et de les transmettre à d'autres collègues, pendant une année. Cet accompagnement sera réalisé par des pairs-compagnons auprès des collègues BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs. Il est également possible d'accompagner des équipes de pairs soit à titre individuel soit à titre collectif. L'objectif est de développer une pédagogie globale de long terme et de créer une communauté de pratiques.

Le pair compagnon accompagnerait 3 à 4 pairs accompagnés sur la période 2021-2022. 7 candidatures ont été réceptionnées. Ces personnels ont transformé leur contenu pédagogique soit en distanciel soit en présentiel. La transformation peut porter sur une formation dans son intégralité ou uniquement sur les modalités d'évaluation.

Madame DEBSKI rappelle que le dispositif a bénéficié d'un financement de la Région et de l'Université d'Angers. 48 HETD de décharges ou heures complémentaires sont prévues pour les compagnons et 12 HETD de décharges ou heures complémentaires pour les pairs-accompagnés.

Les 7 compagnons qui se sont manifestés ont tous des compétences sur Moodle. Ils n'ont pas nécessairement proposé ces compétences dans le compagnonnage.

Madame DEBSKI présente les 7 dossiers reçus, qui relèvent de composantes différentes (diapositive 14).

#### **GOUEL YAMINA – SANTÉ - projet : Dynamiser vos séances à distance.**

Madame GOUEL souhaite accompagner les collègues sur la création de parcours plus engageants et motivants pour les étudiants. Elle introduira des activités individuelles et collectives sur la base de jeux de simulation. Ces activités vont plutôt permettre de développer un parcours et non pas un cours. Elle attribuera des badges de compétences

#### **GRIMAULT VIRGINIE, ANTHOINE MAGALI, KOSCIELSKI MARZENA, MAILLET CHLOÉ – SUIO-IP - projet : Accompagnement via Moodle à la réorientation et l'insertion professionnelle.**

L'équipe propose une scénarisation des parcours d'enseignement ou d'accompagnement, notamment au niveau de la réorientation et de l'insertion professionnelle. Il s'agit d'une scénarisation d'activités et de ressources. Madame GRIMAULT précise que ce parcours a été construit pendant le confinement, notamment dans le cadre du diplôme d'université « votre avenir ». L'objectif est de transmettre les scénarios et outils utilisés.

#### **LE GALLAIS SYLVIE – LLSH - projet : Réussite étudiante à distance et en présentiel.**

Madame LE GALLAIS souhaite accompagner les collègues sur la mise en cohérence des objectifs pédagogiques, tant des activités que des évaluations, ce qui est également appelé « alignement pédagogique ». Elle assurera cet accompagnement à distance et en présentiel.

**PAUTREL MASHA – DEG projet : Accompagnement et co-construction de cours avec les étudiants.**

Madame PAUTREL avait été accompagnée lors d'un appel à projet en innovation pédagogique sur la co-création de ressources pédagogiques avec les étudiants. Elle souhaite en conséquence mettre à la disposition d'autres collègues cette compétence.

**PICARD DAMIEN – SCIENCES - projet : Transmettre ce que j'ai appris et favoriser les apprentissages.**

Monsieur PICARD souhaite partager les compétences qu'il a pu acquérir au sein du Lab'UA avec les collègues. Il propose un accompagnement à l'usage de Moodle et à l'introduction de l'Anglais dans l'enseignement scientifique.

**SAMIER HENRI – POLYTECH – projet : Pédagogies actives par la musique et la questiologie.**

Monsieur SAMIER propose une pédagogie différenciée fondée sur les recherches en neurosciences qui s'appuient sur la musique, l'art du questionnement, la méditation, la relaxation favorisant l'apprentissage des étudiants. Ces pratiques sont assurées en présentiel.

**SOHIER ISABELLE – IUT – projet : Mieux organiser et esthétiser son espace de cours sur Moodle.**

Madame SOHIER a constaté que durant la période d'enseignement à distance, les étudiants ne savaient pas quelles ressources utiliser. Madame SOHIER a travaillé sur une esthétisation des espaces Moodle pour que les étudiants puissent se retrouver facilement dans les ressources à utiliser.

Si les dossiers sont acceptés, l'objectif sera de les porter à la connaissance de la communauté universitaire. Les pairs qui souhaitent être accompagnés devront avoir recueilli l'accord de leurs directeurs de composantes.

Lorsque les équipes de pairs accompagnés et les compagnons seront constituées, une démarche d'accompagnement sera instaurée par les équipes du Lab'UA, avec un COPIL et des matinales organisées.

Les 7 dossiers déposés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « transformations pédagogiques » sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

**3.4 Création hors vague du BUT "Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)" – Dossier d'intention – IUT – vote**

Madame MALLET explique que la liste des BUT proposée à l'accréditation avait été transmise l'an dernier. Depuis, une réflexion s'est tenue au sein de l'IUT, en lien avec l'agglomération de Cholet, pour proposer une nouvelle formation à Cholet. Dans ce cadre, il convient de déposer un dossier d'intention auprès du Ministère, pour le 8 octobre 2021 au plus tard.

Monsieur ROBLÉDO explique que ce projet s'inscrit dans la continuité d'un séminaire proposant une réflexion au sein de l'établissement pour dynamiser et accompagner les campus délocalisés. Les agglomérations sollicitent fortement l'Université pour qu'elle propose des formations sur ces sites. Les formations doivent répondre à des besoins identifiés. Le campus de Cholet formulait des demandes assez récurrentes pour développer des formations concernant la logistique, que l'Université ne propose pas. L'IUT a travaillé sur un projet permettant de répondre en partie aux besoins locaux et à la politique d'établissement de pouvoir ancrer les formations de l'Université sur ce type de territoires. L'IUT a décidé de proposer un BUT intitulé Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO).

Le Ministère doit donner son accord et proposer l'accompagnement financier nécessaire. Il n'est en effet pas envisageable de proposer une formation supplémentaire avec les moyens actuels. Chaque création d'un nouveau département doit bénéficier d'un accompagnement socié. Si l'accompagnement du Ministère n'est pas à la hauteur du modèle économique, l'Université ne proposera pas la formation.

Monsieur BOUSSEAU présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*). Il explique que le site de Cholet a fait des études sur son territoire et a constaté une demande de la part des entreprises pour bénéficier de formations concernant la logistique mais également pour un certain nombre de fonctions supports à niveau intermédiaire, soit bac + 3. Les enquêtes menées par l'agglomération du Choletais montrent que le niveau d'entrée dans l'enseignement supérieur des jeunes Choletais est inférieur à la moyenne de l'académie. Proposer des formations le plus proche possible de leur domicile peut contribuer à pallier ce problème.

Le GACO est une spécialité du tertiaire. L'IUT du site d'Angers propose 2 spécialités « gestion des entreprises et administration » et « techniques de commercialisation ». Le GACO a pour objectif de proposer ces doubles compétences, qui correspondent à des profils recherchés au sein des entreprises, notamment dans les PME PMI.

Pour constituer le dossier d'ouverture de la formation à Cholet, les collègues de l'IUT ont choisi 2 parcours.

Le premier parcours « management des formations supports » ressemble beaucoup à une formation déjà proposée dans le Choletais, au niveau de la licence professionnelle management des PME PMI. Ainsi, à terme, la licence professionnelle pourrait intégrer ce nouveau BUT.

Le second parcours « management commercial et marketing » propose des éléments concernant la logistique. Cela a été à l'origine de la démarche des élus du Choletais de pouvoir proposer une formation qui aborde notamment les domaines logistiques.

Le BUT propose un programme qui se déroule sur 3 ans. Il est possible de proposer 30% des enseignements en cohérence avec les besoins locaux. Si l'IUT veut former un peu plus à la logistique dans le cadre de ce nouveau BUT, il sera nécessaire de mettre en place les enseignements adéquats.

Monsieur BOUSSEAU explique qu'en France, aucun département GACO n'est localisé dans la Région. Les IUT les plus proches proposant cette formation sont situés à Morlaix et à Agen et ils recrutent un certain nombre d'étudiants provenant des départements 49, 44, 53 et 85.

L'objectif est de proposer la formation entièrement à distance, avec quelques séances de regroupement, un an après son ouverture. Le distanciel peut être un format intéressant pour

la formation continue. Cholet va par ailleurs devenir un campus connecté. Un certain nombre d'équipements seront disponibles pour pouvoir aider les jeunes à suivre les formations à distance.

L'objectif, à terme, est d'ouvrir une première année proposée uniquement en formation initiale pour commencer l'alternance à partir de la 2<sup>ème</sup> année.

Monsieur PELTIER demande si cette ouverture ne va pas poser un problème vis-à-vis des locaux disponibles.

Monsieur BOUSSEAU répond que Cholet va construire un bâtiment permettant d'accueillir le CNAM. Le CNAM va ainsi libérer de la place pour les groupes de TD de ce futur BUT.

Monsieur PELTIER demande si le bâtiment disposera d'une connexion internet de haut débit.

Monsieur ROBLÉDO répond que le projet CPER prévoit la connexion en réseau haut-débit des sites de Saumur et de Cholet. Par ailleurs, concernant la disponibilité des locaux, la formation « animation sociale » ne sera plus proposée à terme et permettra aussi de libérer des espaces.

Monsieur ROBLÉDO ajoute que l'IUT a répondu non seulement aux besoins du site de Cholet, mais également aux besoins de l'établissement de maintenir un pôle universitaire à Cholet.

Monsieur PELTIER demande si le nombre d'alternants envisagé (28) n'est pas trop ambitieux. Monsieur BOUSSEAU répond par la négative. L'agglomération a fait une étude sur les entreprises pouvant accueillir des alternants. L'IUT a même hésité à commencer l'alternance dès la première année, mais cela impose de trouver des contrats de 3 ans avec une entreprise, ce qui n'est pas toujours aisé. L'IUT a décidé de proposer l'alternance sur 2 ans avec 2\*28 étudiants. Ce chiffre est raisonnable en termes de flux et de quantité d'entreprises à trouver. Il estime même que ce nombre pourrait être revu à la hausse pour les 3<sup>èmes</sup> années.

En termes de calendrier, Madame BERTIN-ROCHE demande quelles sont les perspectives. Monsieur BOUSSEAU répond que si le Ministère répond de façon favorable, en proposant les financements adaptés, il sera possible de proposer la formation sur Parcoursup dès janvier 2022 pour un début de formation en septembre 2022. Un enseignant de l'IUT est d'accord pour porter ce projet. L'objectif est également de créer des postes sur le site de Cholet, pour engendrer une certaine émulation. Les recrutements ne vont en revanche pas être aisés.

Le dépôt d'un dossier d'intention est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

### **3.5 Maquettes des BUT 1 - IUT – vote**

Monsieur BOUSSEAU présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que le BUT a été construit en compétences. Chaque spécialité de BUT définit les compétences nécessaires à apporter aux étudiants. Des compétences générales ont été définies. L'étudiant doit les acquérir pour obtenir son diplôme. Pour chaque compétence, des niveaux ont été précisés. Ces niveaux de compétences sont différents chaque année.

Les BUT proposent également des parcours. Les semestres ont été définis à partir des compétences. Deux pôles sont définis, le pôle situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) et le pôle ressources (diapositive 29).

Le pôle ressources propose les matières habituelles, classiques. Le pôle SAÉ correspond à des projets améliorés. L'objectif est de donner une problématique à un étudiant ou à un groupe d'étudiants. Le groupe d'étudiants va réfléchir à cette problématique pendant tout le semestre, avec l'aide des enseignants, pour obtenir un résultat final. Cette partie SAÉ représente 100 heures par semestre sur l'ensemble des compétences.

Une compensation est introduite dans les UE. Les compensations se font au niveau d'une année. Par exemple, pour le semestre 1 et le semestre 2, l'étudiant qui a obtenu 8/20 dans l'UE1.1 puis 12/20 dans l'UE 2.1, compense alors les 2 UE.

Monsieur BOUSSEAU précise les règles d'obtention du BUT. La poursuite d'études dans le semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant.

La poursuite d'études dans un semestre impair, qui correspond au changement d'année, est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE. Ce sont des UE qui représentent la même compétence,
- une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5, soit en 3<sup>ème</sup> année, nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2. La première année doit avoir été intégralement validée pour s'inscrire en 3<sup>ème</sup> année.

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence. Si pour la compétence 1, en 2<sup>ème</sup> année, l'étudiant obtient la moyenne, alors il valide nécessairement la compétence 1 de la première année.

Le BUT s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation.

Le jury reste évidemment souverain et peut chercher à valoriser l'étudiant qui aurait, par exemple, 9,90/20 de moyenne.

Au niveau des MCC, Monsieur BOUSSEAU met en avant une particularité. Tout a été organisé en compétences. Certaines matières transversales se retrouvent dans plusieurs compétences, donc dans plusieurs UE. L'enseignement étant global, une évaluation va être proposée avec 2 notes. Ces notes se répercuteront dans les 2 UE séparées.

Monsieur PELTIER a compris que les programmes des BUT s'inscrivaient dans un cadre national. Monsieur BOUSSEAU répond qu'un cadrage national a été défini, avec une proposition pour les coefficients. Chaque IUT a la liberté de modifier les coefficients. Les IUT devraient toutefois suivre à peu près le même modèle.

Madame MALLET demande si chaque BUT peut proposer 30% d'enseignement adapté localement. Monsieur BOUSSEAU répond que les programmes de deuxième et troisième année ne sont pas encore connus. Les BUT qui remplacent les DUT ont été construits très rapidement.

Les IUT auraient préféré les proposer plus tardivement, en 2022, mais les nouveaux bacheliers arrivent dès 2021. Les IUT ont été contraints de s'adapter. Les programmes de première année ont été communiqués seulement au moins de juin 2021. Monsieur BOUSSEAU ignore encore quelle sera la marge de manœuvre des IUT pour transformer les programmes en fonction des spécialités locales. Soit les programmes communiqués seront complets, soit ils ne proposeront que 70% des enseignements avec 30% du programme à proposer localement par les IUT. Le programme de la première année est de surcroît transitoire.

Les maquettes des BUT 1 :

- BUT 1 Génie Electrique et informatique industrielle
- BUT 1 Carrières Sociales
- BUT 1 Génie Biologique parcours Agronomie
- BUT 1 Génie Biologique parcours Biologie Médicale et Biotechnologie
- BUT 1 Génie Biologique parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie
- BUT 1 Gestion des Entreprises et des Administrations
- BUT 1 techniques de commercialisation
- BUT 1 génie mécanique et productique version apprentissage
- BUT 1 génie mécanique et productique version classique

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour, 1 membre ayant quitté la réunion en cours de séance.

### **3.6 Modification des modalités de contrôle des connaissances – vote**

#### **3.6 a Modification des modalités de contrôle des connaissances - Mises à niveau scientifique (MANS) – Faculté des sciences**

Madame TRAVIER précise que ces modifications sont demandées en cohérence avec la mise en place des maquettes Thélème et la transformation des nouveaux baccalauréats. Il était plus pertinent de proposer deux mises à niveau scientifique et non plus une seule.

À la suite d'une demande de précisions de Madame MALLET, Madame TRAVIER répond que 50% environ des étudiants qui suivent l'une des mises à niveau intègrent une L1.

Les MCC des MANS Maths-Physique-Chimie et Sciences de la vie et de la terre-Chimie sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

#### **3.6 b Modification des modalités de contrôle des connaissances - Faculté des lettres, langues et sciences humaines**

Concernant le Master 2 Métiers du livre et de l'édition-Edition, édition multimédia et rédaction professionnelle, Madame MALLET explique qu'une modification est demandée concernant le cours « Edition Approfondissement ». Il sera désormais prévu 33h CM, avec en plus 12h de TD.

Pour le M2 Parcours Didactiques des langues, des littératures et cultures, une modification est demandée concernant l'UE « Formation d'enseignants réflexifs de langue ». Il était proposé 18h de CM, il sera désormais proposé 12h de TD et 12h de CM. Il s'agit de la correction d'une erreur matérielle.



Ces modifications seront conservées l'an prochain.

Les MCC des diplômes suivants :

- Master 2 Métiers du livre et de l'édition - Edition, édition multimédia et rédaction professionnelle
- M2 Parcours Didactiques des langues, des littératures et cultures

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **3.6 c Modification des modalités de contrôle des connaissances - Faculté de droit économie gestion**

Concernant la L3 Administration publique, les modifications sont demandées en cohérence avec le projet Thélème. La LAP n'est plus divisée en deux semestres mais en 5 périodes, et l'enseignement se fait à distance. Monsieur DANIEL précise que des temps de regroupements sont prévus.

Des modifications ont été présentées et approuvées lors de la CFVU du 14 juin 2021 concernant le Master Mention Economie Appliquée – parcours Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique (N4E). Il est demandé de nouvelles modifications relatives à des changements d'intitulé. Des précisions sont apportées concernant le cours agnotologie ainsi que la création et gestion de projet PPP.

Madame MALLET espère que les modifications demandées perdureront l'année prochaine. De nombreuses modifications auront été apportées sur ce parcours N4E.

Concernant le Master 2 Finance – parcours Services Financiers aux entreprises (SFE), il est demandé différentes modifications d'épreuves (nature et durée).

Les MCC des diplômes suivants :

- L3 Administration publique
- Master Mention Economie Appliquée – parcours Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique (N4E)
- Master 2 Finance – parcours Services Financiers aux entreprises (SFE)

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **3.6 d Modification des modalités de contrôle des connaissances - Faculté de droit économie gestion – Thélème**

Madame MALLET explique que les maquettes ont déjà été approuvées, mais elles ne mentionnaient pas les durées des épreuves.

Madame MALLET rappelle en effet que les textes réglementaires imposent que la durée des épreuves soit indiquée sur les maquettes.

Les durées des épreuves des diplômes suivants :



- double licence droit économie
- double licence droit histoire
- L1 droit parcours progressif
- L1 droit parcours standard
- L2 et la L3 droit
- L1 économie gestion parcours progressif
- L1 économie gestion parcours standard
- L2 économie gestion
- L3 Economie gestion Parcours Finance Economie Appliquée (EA)
- L3 Economie gestion parcours Finance comptabilité contrôle (FCC)
- L3 Economie gestion Parcours Marketing (MK)
- L3 Economie gestion Parcours Ressources Humaines (RH)

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **3.6 e Modification des modalités de contrôle des connaissances – IAE Angers**

Madame MALLET précise qu'il est demandé la création, la modification ou le déplacement d'UE et d'EC, des changements d'ECTS, des modifications de coefficients et des mutualisations ou des démutualisations.

Ces modifications sont demandées en raison d'une mise en commun de cours. Cela concerne le parcours entreprise du Master 2 MAE et la création du parcours Ingénieur-Manager du MAE suivi par les étudiants de Polytech en parallèle de la 5ème année d'école de Polytech Angers.

Les MCC du Master 2 Management et Administration des Entreprises – Parcours Entreprise sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **3.6 f Modification des modalités de contrôle des connaissances – Faculté de Santé**

Les MCC de :

- l'UE "Biologie cellulaire : applications pratiques" du Master 1 Biologie-Santé
- l'UE "Biologie cellulaire : applications pratiques" du Master 1 Sciences du Médicament
- l'UE Optionnelle dite "MAJEURE" d'Anatomie

sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **3.6 g Création d'UE – Faculté de Santé**

La création de l'UE Optionnelle dite "MAJEURE" de Handicap est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 27 voix pour.

### **3.7 Dossier de création du DIU Pratique de Recherche clinique – partenariat avec Brest et Saint Etienne**

Madame MALLET explique que l'objectif de ce DIU est de permettre d'acquérir les connaissances et les compétences en recherche clinique pour mener à bien un projet personnel, en particulier

pour être investigateur (avec l'obtention du certificat de Bonnes Pratiques Cliniques), pour encadrer, élaborer, conduire et valoriser un projet de recherche clinique. Les investigateurs dirigent et surveillent la réalisation d'un essai clinique. Pour être investigateur, il faut avoir une expérience en conduite d'essai clinique.

Le DIU s'adresse principalement aux internes et docteurs de médecine et de pharmacie, aux sage-femmes et psychologues et à tout professionnel de santé déjà impliqué en recherche clinique souhaitant progresser dans la mise en place de projets de recherche.

L'objectif final est de donner une culture commune de la recherche clinique à tous les acteurs, intégrant les aspects scientifiques, réglementaires, administratifs et pratiques.

Le dossier de création est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour, un membre porteur d'une procuration ayant quitté la réunion en cours de séance.

### **3.8 DIU Pratique de Recherche clinique – partenariat avec Brest et Saint Etienne – convention de partenariat**

La convention de partenariat est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

### **3.9 Convention pour le parcours Ingénieur/Pharmacien entre l'UFR Santé Département de Pharmacie et l'Ecole des MINES d'Albi**

Madame MALLET explique qu'il s'agit du renouvellement d'une convention existante. La précédente version avait été signée en 2016. La principale différence est que la formation à MINES Albi peut désormais être réalisée en alternance. Cela permet aux étudiants de 6<sup>ème</sup> année Industrie d'avoir un double diplôme, un diplôme d'état de pharmacien et un diplôme d'Ingénieur.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

## **4. Vie universitaire**

### **4-1 Bilan du tutorat covid**

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il rappelle le contexte de mise en place du dispositif. En fin d'année dernière, le Ministère a souhaité amplifier le tutorat pour éviter le décrochage des étudiants malgré les différents épisodes de confinement. Une circulaire du MESRI a précisé les indications pour la mise en place de ce tutorat et les modalités de financement. L'Université s'est organisée pour mettre en place ce dispositif qui a véritablement démarré le 1<sup>er</sup> février 2021. Il a fallu s'organiser rapidement pour programmer les recrutements des étudiants et rédiger les contrats, ce qui relève d'une procédure administrative fastidieuse.

Le dispositif a été prolongé jusqu'en juin 2021. Il devait dans un premier temps s'arrêter en avril 2021.

Trois types de tutorat ont été mis en place :

- un tutorat de type disciplinaire intégralement géré dans les composantes, c'est à dire sous la responsabilité d'un enseignant. Le tuteur assure un soutien sur les cours et accompagne l'enseignant dans le cadre de ses enseignements à distance.

- un tutorat de type soutien méthodologique et social, sous la responsabilité de la DEVEC et de la Direction de la culture. L'objectif était d'apporter une aide dans l'organisation du travail, qu'il soit individuel ou réalisé en groupe, d'apporter une méthodologie de travail d'organisation des cours dans la prise de notes, la préparation des examens. Cette aide avait également pour objectif de développer l'autonomie mais aussi la confiance en soi.

- un tutorat de type soutien social, sous la responsabilité de la DEVEC. Ce soutien était nécessaire. Les dispositifs sports et culture ont été très peu accessibles pendant un certain temps. Le tuteur a joué un rôle de parrain. Il a permis la découverte des arcanes de l'Université, mais aussi de participer à différentes animations proposées sur la plateforme informatique Discord. Cette plateforme permettait de fixer des rendez-vous pour, par exemple, des cours de cuisine à distance, des jeux...

Monsieur BORDET précise les conditions de mise en place du tutorat (diapositives 55 et 56).

Les associations étudiantes ont été mobilisées pour relayer le dispositif, pour s'assurer que les informations étaient bien transmises sur les réseaux sociaux.

Les services ont reçu 200 candidatures en 48h. Cela prouve que ce type d'emploi suscite l'intérêt des étudiants. Par ailleurs, dans le contexte de confinement, peu de jobs étudiants étaient proposés. Le dispositif de tuteur a permis un soutien au job étudiant, ce qui correspond à la philosophie de l'Université qui consiste à développer l'emploi étudiant au sein de l'établissement.

Les profils des candidats privilégiés ont été les étudiants de L3, M1, M2 et les boursiers. Les responsabilités ont ensuite été réparties dans les composantes, avec l'aide des deux coordinatrices du dispositif.

Il était convenu que chaque tuteur dispose d'un groupe d'étudiants de 10 tutorés maximum.

Les tuteurs ont été formés. Plusieurs ateliers ont été proposés, couvrant plusieurs axes : les aspects administratifs, la présentation des outils à disposition, l'organisation du tutorat, la prise en main de son groupe (diapositive 56).

Les tuteurs ont été réunis 2 fois par semaine jusqu'en avril, puis uniquement le mardi midi ensuite. Ces réunions ont permis de répondre à leurs attentes et à leurs interrogations. Le lien a été permanent avec les animatrices du dispositif. A partir du mois d'avril, il a plutôt été proposé un temps d'échanges, moins de personnes étaient impliquées.

Les étudiants tutorés ont été intégrés au fil du temps. Dans un premier temps, peu d'étudiants semblaient désireux de disposer de ce soutien. Le tutorat s'est imposé au fur et à mesure, il a donc fallu intégrer les étudiants dans des groupes. Cela a nécessité un temps d'échanges avec les tutorés, pour bien déterminer leurs besoins ou bien mettre en adéquation les tuteurs en face.

Progressivement, les tuteurs sont devenus de plus en plus autonomes.

57 tuteurs auront en définitive été recrutés, pour 308 tutorés.

L'enveloppe totale s'est élevée à 105 000€. Le Ministère avait estimé au départ une enveloppe de 190 000 €.

Une enquête a été transmise en juin 2021, pour évaluer le ressenti des tuteurs et des tutorés. L'ensemble des tuteurs ont répondu à l'enquête mais le pourcentage des répondants concernant les tutorés n'est que de 30%.

Les tutorés ont apprécié cet accompagnement, qui a permis de lutter contre la solitude et de bénéficier d'un soutien moral. Un sentiment de confiance a été instauré avec le tuteur. Certaines relations amicales se sont même nouées.

Les tuteurs se sont quant à eux sentis utiles. Ils ont jugé le dispositif extrêmement valorisant en termes d'acquisition de compétences, de positionnement et d'expérience professionnelle. Ils ont précisé que cela avait nécessité un investissement important dans la préparation et dans l'accompagnement. Toutes les formations proposées ont été jugées absolument nécessaires.

Concernant les points d'amélioration, le dispositif peut être optimisé si le tuteur et le tutoré relèvent de la même formation, ou si le tuteur a des connaissances approfondies du cursus du tutoré.

Une réflexion est amorcée concernant la pertinence de la poursuite de ce dispositif. Il faut trouver une cohérence entre tous les dispositifs existants. Les éléments de langage doivent être peaufinés, par un travail mené avec les associations étudiantes, qui mettent déjà en place des éléments de parrainage pas très éloignés de la dimension sociale.

Les délégués de classe pourraient être des courroies de transmission.

Il sera nécessaire de simplifier les procédures administratives pour développer l'emploi étudiant. Cette contrainte est ressentie par l'ensemble des universités.

Monsieur BORDET remercie Madame BAHUAUD, Madame GENOT et Madame SOGUT pour leur investissement dans la coordination de ce dispositif.

Les membres de la Commission de la formation et de la vie universitaire applaudissent Madame BAHUAUD, Madame GENOT et Madame SOGUT.

Monsieur ROBLÉDO se réjouit des résultats de cette enquête qui démontrent l'efficacité du dispositif. Il est important d'évaluer les dispositifs mis en place.

Il conviendra de mener une réflexion concernant l'éventuelle pérennisation du dispositif, au regard des autres tutorats proposés, notamment dans le cadre de Thélème. Le dispositif est proposé jusqu'en décembre 2021. Les financements vont ensuite s'arrêter.

L'Université doit par ailleurs parachever sa réflexion concernant l'emploi étudiant, d'une manière plus générale.

Concernant le terme de « tuteur », Monsieur YVARD propose de le remplacer par « parrain, marraine ». Cela est utilisé dans certaines filières.

Monsieur BORDET reconnaît que le terme de tuteur a créé un blocage chez certains étudiants. D'autres établissements n'ont pas utilisé ce terme et ont eu beaucoup plus de sollicitations.

Il conviendra d'envisager une réflexion sur ce dispositif, notamment pour la rentrée 2022. Les bacheliers qui vont arriver à l'Université à la rentrée 2022 auront connu une année de première et de terminale difficiles. Il craint que cela ne soit un public fragilisé.

Monsieur ROBLÉDO remercie Monsieur BORDET pour sa présentation.

#### **4-2 Bilan du SUIO-IP**

Madame MÉNARD présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle explique que le service universitaire d'information et d'insertion professionnelle (SUIO-IP) intègre également l'entrepreneuriat.

Elle remercie l'équipe du SUIO-IP et Monsieur VERON pour l'avoir aidée à réaliser ce bilan.

Le SUIO-IP est constitué de 3 pôles, le pôle liaison lycée - université, le pôle orientation et réorientation et le pôle insertion professionnelle entrepreneuriat.

Le pôle liaison lycée - université propose les cordées de la réussite. Il s'agit d'un dispositif d'égalité des chances cherchant à accroître l'ambition des jeunes issus de quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales. L'Université d'Angers est tête de cordée pour la cordée « Elan 49 », qui est pilotée avec l'inspection académique.

90 jeunes ont été accompagnés. Quelques actions ont été entreprises dans plusieurs groupes, malgré la crise sanitaire qui en a complexifié l'organisation.

La cordée élan 49 est constituée d'actions. Ces actions vont permettre aux jeunes d'avoir un processus tout au long de leur parcours de collégien et de lycéen. La cordée initiale ouvre le champ des possibles aux jeunes. Elle lui apporte une certaine maturité et une certaine autonomie. Des compétences de créativité sont développées.

Le groupe ESSCA propose à des collégiens angevins un accompagnement par des étudiants de l'ESSCA.

Le groupe « Pass-Santé » va proposer d'accompagner davantage les jeunes issus des quartiers prioritaires, notamment dans les zones rurales. La cordée va financer le déplacement et l'hébergement de la semaine de formation qui est proposée par l'Association Angevine du Tutorat PASS (2ATP).

L'IAE Angers a également proposé un accompagnement pour les métiers du management, qui a rencontré un franc succès. Cela a permis de montrer aux jeunes que l'Université proposait également du management.

La cordée va évoluer et s'enrichir de 2 nouveaux groupes : un groupe porté par l'ESTHUA destiné à mettre en avant les métiers du tourisme et un groupe porté par l'ESA qui va proposer une action pour les métiers relevant des sciences de la vie et de la terre.

Il sera possible d'intégrer d'autres groupes. Un comité de pilotage réunit l'ensemble de ces groupes et les lycées, ce qui permet de répondre au mieux aux attentes des lycéens.

Le pôle LLU est composé de 15 ambassadeurs, 16 lycées publics et 3 lycées privés. Madame MÉNARD précise les différentes manifestations mises en place (diapositive 40).

Le dispositif « m'essayer c'est m'adopter » rencontre chaque année un franc succès.

Le plan académique de formation (PAF) est à destination des enseignants et des accompagnateurs des CIO. En raison de la crise sanitaire, un youtube live présentant les nouveaux cursus a été proposé. 1 600 vues ont été comptabilisées.

La prochaine journée du PAF se tiendra le 16 novembre 2021. Le SUIO IP aura besoin d'intervenants l'après-midi pour présenter les différentes filières.

La soirée parents n'a pas eu beaucoup de connexions. Elle répond néanmoins à certaines attentes.

La prochaine soirée parents aura lieu le 13 mars 2022. L'opération premiers pas se tiendra le 22 mars 2022.

Le SUIO-IP va mettre en place un nouveau dispositif qui s'intitule « l'université dans votre lycée ». Ce dispositif a été testé à l'Université de Nantes et a rencontré un vif succès. Ce dispositif consiste à proposer 4 créneaux par jour (sur 2 jours). Chaque créneau sera consacré à une filière particulière. Les créneaux vont pouvoir être ouverts à tous les lycées. L'opération sera proposée en distanciel. Le SUIO-IP va contacter les différentes composantes.

Madame MÉNARD précise les différentes actions concernant le projet « Etoile ». Les 13 lycées pilotes pour l'Académie ont été identifiés, dont les Lycées Julien Gracq à Beaupreau et St Aubin La Salle à Verrières en Anjou pour le Maine et Loire.

Ces actions seront ensuite rapidement proposées à l'ensemble des lycées du Maine et Loire (diapositive 43).

Concernant le pôle orientation et réorientation (OREO), Madame MENARD précise les différentes actions qui ont été mises en place (diapositive 44).

Elle explique que les chiffres mentionnés sur la diapositive ont doublé par rapport à l'an dernier, compte tenu de la crise sanitaire. Beaucoup de jeunes se sont posés des questions sur leur orientation.

Les rendez-vous individuels ont aussi bien concerné la réorientation que la construction du parcours d'études.

Concernant l'année 2021-2022, un micro-accompagnement va être instauré, avec des actions proposées sur Moodle et des entretiens individuels.

En 2021-2022, de nouveaux ateliers et un cycle de conférences vont être mis en place.

Madame MÉNARD précise les chiffres concernant le dispositif RebondSup (diapositive 44). Elle rappelle que le dispositif propose trois modalités d'accompagnement, une immersion totale ou une immersion partielle. Les étudiants ne suivent que certains cours et une mise au point avec des entretiens individuels.

En 2021-2022, RebondSup sera proposé à tous niveaux de licence. Les modalités d'accompagnement seront adaptées pour les étrangers.

La réorientation pour l'alternance a également été proposée.

Madame MÉNARD présente également les actions, les événements, les partenariats concernant le pôle insertion professionnelle et entrepreneuriat (diapositives 46 et 47).

Tous les étudiants peuvent accéder au guide des ressources emplois, par l'intermédiaire de leur ENT.

Madame GRIMAULT précise qu'il existe également l'outil LIGIBOX pour l'orientation.

Le bilan 2020-2021 propose des chiffres très élevés.

Pour l'année 2021-2022, l'offre pour l'insertion professionnelle entrepreneuriat va être proposée soit en distanciel, soit en présentiel, soit en commodal. Cela permet ainsi de proposer ces actions sur les campus de Cholet et de Saumur.

La journée d'orientation d'insertion professionnelle et de l'entrepreneuriat (JOIPE) est proposée au fil de l'année. La prochaine journée sera organisée le 21 octobre 2021, sur les métiers de demain.

Les jobs étudiants vont être développés, en association avec la DEVEC.

Madame MÉNARD présente l'organigramme du service (diapositive 48). Elle remercie l'ensemble des équipes pour leur dynamisme, qui permet de réaliser de nombreuses actions.

Madame CLAUDE précise que le SUIO-IP a souhaité améliorer sa communication envers les étudiants. Un Community manager a été recruté pendant quelques mois, qui a permis de réaliser différents films (diapositive 49). Des adresses génériques ont également été créées (diapositive 50). Un nouveau logiciel de rendez-vous, plus simple d'utilisation, est proposé (Amelia).

Madame MALLET remercie Madame MENARD et Madame CLAUDE pour cette présentation. Il est intéressant de disposer de bilans annuels des services communs, qui permettent de comprendre l'ensemble des actions proposées. Elle note beaucoup d'inventivité et de créativité dans la plupart de ces services.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 17h00.

[La Vice-présidente formation et vie Universitaire de l'université d'Angers](#)

*Sabine MALLET*

## **5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 27 septembre 2021**



# Commission de la formation et de la vie universitaire du 27 septembre 2021

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal
3. Enseignement et conventions
4. Vie universitaire
5. Questions diverses

# 1. Informations

1-1 Elections à venir par les membres de la CFVU

1-2 Nouveaux élus de la CFVU

## 1.1 Elections des 11 et 12 octobre 2021

Les membres élus de la CFVU vont devoir procéder à différentes élections :

- Service commun de l'Alternance et de la formation professionnelle  
1 siège de représentant des usagers élu par la CFVU
- Cellule d'aide sociale étudiante  
2 sièges de représentants des étudiants sont à pourvoir à la Cellule d'aide sociale étudiante.
- Cellule en charge des victimes de violences, discrimination, harcèlement :  
1 siège de représentant des étudiants est à pourvoir. Afin de respecter la parité, il convient d'élire une étudiante.  
1 siège de représentant des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs est à pourvoir. Afin de respecter la parité, il convient d'élire un homme.

## 1.1 Elections des 11 et 12 octobre 2021

### ➤ Commission vie de l'établissement

Deux sièges de représentants des étudiants sont à pourvoir à la commission vie de l'établissement. Seuls les élus étudiants, titulaires et suppléants, de la CFVU peuvent se porter candidats. **Seuls les élus étudiants titulaires de la CFVU sont électeurs.**

### **Elections ultérieures :**

Sous réserve de la création du service commun UA-Culture, un appel à candidatures sera réalisé pour pourvoir 8 sièges de représentants des étudiants issus des 8 composantes de l'Université.

D'autres élections seront également à prévoir pour remplacer des étudiants qui ne seraient plus inscrits à l'Université.

# 1-2 Nouveaux élus de la Commission de la formation et de la vie universitaire

Compte-tenu des dernières élections, le Conseil Régional a procédé à une nouvelle désignation en remplacement de Madame Roselyne BIENVENU (*suppléante Stéphanie HOUEL*)

Madame **Constance NEBBULA**, Déléguée au numérique de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche **représentera désormais la Région** (*suppléante Madame Samia SOULTANI-VIGNERON, Déléguée à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche*).

# 2. Approbation du Procès-verbal

2-1 Approbation du Procès-verbal de la CFVU du 05 juillet 2021 – **REPORT**

2-2 Approbation du Procès-verbal de la CFVU du 06 septembre 2021 – **REPORT**

# 3. Enseignement et conventions 1/2

3-1 Modification de la charte des examens et des règles communes des modalités de contrôle des connaissances – **VOTE**

3-2 Charte des étudiants Sportifs de Haut et de Bon niveau de l'Université d'Angers – **VOTE**

3-3 Validation des dossiers – Appel à manifestation d'intérêt « transformations pédagogiques » - **VOTE**

3-4 Maquette des BUT 1 – **VOTE**

# 3. Enseignement et conventions 2/2

3-5 DIU Pratique de Recherche clinique - partenariat Brest et Saint Etienne :

Dossier de création - **VOTE**

Convention de partenariat - **VOTE**

3-6 Modifications de MCC - **VOTES**

3-7 Convention - **VOTE**



# 3-1 Modification de la charte des examens et des modalités communes de contrôle des connaissances

En séance du 21 septembre 2020, il avait été proposé de modifier la charte des examens en ajoutant la disposition suivante au paragraphe « absence » :

« Pour l'année universitaire 2020-2021, en cas de suspicion ou de dépistage positif au Covid-19, l'étudiant ne doit pas venir à l'Université. Cette absence est considérée comme une absence justifiée pour tout examen, écrit ou oral, ou épreuve de contrôle continu organisé pendant la période d'éviction.

Par exception au délai habituel de prévenance, l'étudiant doit prévenir le service scolarité/examen de sa composante, dans les 2 jours maximum qui suivent l'épreuve, par mail ».

- Il est proposé de reconduire les mêmes dispositions, **sans mention de l'année universitaire.**
- Les modalités communes de contrôle des connaissances vont également prévoir **l'organisation d'une session de substitution à destination des étudiants empêchés de se présenter à un ou plusieurs examens parce qu'en isolement (COVID, Cas contact). Cette session est organisée dans un délai supérieur à 14 jours et n'excédant pas 2 mois après la 1ère session.**

POUR VOTE

## 3-2 Charte des étudiants Sportifs de Haut et de Bon niveau de l'Université d'Angers – vote

Objectif de cette charte : permettre l'accompagnement de l'étudiant dans la réussite de son double projet : études supérieures et sport de haut niveau.

Création d'un dispositif d'accompagnement des athlètes de l'Université d'Angers, afin de **permettre à tous de concilier pratiques sportives de haut et bon niveau et cursus universitaire.**

Accompagnement personnalisé par la **mise en place de référents tant dans l'Université qu'au sein des clubs sportifs.**

**POUR VOTE**

## 3-3 Candidatures à l'AMI TP par les Pairs

### Rappel des Objectifs de l'AMITPP :

- **Capitaliser et valoriser les Savoir-Faire de l'Expérience** (SFE) du pair-compagnon notamment ceux développés en Enseignement et Evaluation A Distance (EEAD) depuis mars 2020
- **Accompagner les EEC** dans une démarche de formation et de transformation de leurs pratiques pédagogiques par un compagnon EEC mais également les **collègues BIATSS** des scolarités
- **Accompagner les équipes de pairs** par un ingénieur-pédagogique dans la mise en œuvre des transformations
- **Développer une pédagogie globale de LT :**
  - Accompagnement, transmission et co-cheminement
  - Pratique réflexive
- **Créer une communauté de pratiques**

## 3-3 Contenu de l'AMI en Transformation Pédagogique par les Pairs

Le pair-Compagnon accompagne 3-4 pairs-accompagnés (EEC, BIATSS) et s'y engage sur l'année 2021-2022



Le pair-Compagnon a transformé au moins l'un des axes suivants :

- **transformation effective des pratiques pédagogiques et méthodes d'apprentissage à distance et/ou en présentiel** (scénarisation-découpage de son enseignement, animations comodales (teams-moodle-wooclap...), autonomisation des étudiants, ressources coproduites et partagées, cours « en marche » ...)
- **transformation de parcours de formation** (moodle unique pour toute une formation, dématérialisation de modules ou parcours, individualisation, ...)
- **transformation des modalités d'évaluation** (à distance, par les pairs, par compétences, utilisation du carnet de notes ...)

## 3-3 Financement de l'AMITPP

Montant de 82 512 euros financés par la Région et l'UA :



- Ingénierie pédagogique
- 48 HETD de décharges ou heures complémentaires pour les compagnons
- 12 HETD de décharges ou heures complémentaires pour les pairs-accompagnés EEC (ou Biats)



## 3-3 Candidatures reçues

- **GOUEL YAMINA** – SANTÉ – Dynamiser vos séances à distance
- **GRIMAULT VIRGINIE, ANTHOINE MAGALI, KOSCIELSKI MARZENA, MAILLET CHLOÉ** – SUIO-IP – Accompagnement via Moodle à la ré-orientation et insertion professionnelle
- **LE GALLAIS SYLVIE** – LLSH – Réussite étudiante à distance et en présentiel
- **PAUTREL MASHA** – DEG – Accompagnement et co-construction de cours avec les étudiants
- **PICARD DAMIEN** – SCIENCES – Transmettre ce que j'ai appris et favoriser les apprentissages
- **SAMIER HENRI** – POLYTECH – Pédagogies actives par la musique et la questiologie
- **SOHIER ISABELLE** – IUT – Mieux organiser et esthétiser son espace de cours sur Moodle



## 3-3 Candidatures des pairs accompagnés

**Présentations des compagnons et des compétences à transmettre sur fichier sur Teams**



**Inscriptions des Pairs accompagnés directement sur le fichier**

**Signature, après validation des Directeurs de Composantes, de l'engagement à être accompagné**

**Suivi par le Lab'UA des transferts de Savoir-Faire (rencontres entre pairs – Copil – Matinales sur les transformations)**





# 3-4 Point GACO – Présentation par Monsieur Frédéric BOUSSEAU







# BUT GACO

Gestion Administrative et  
Commerciale des Organisations

25 ans d'existence

Une opportunité pour  
l'agglomération de CHOLET

# Présentation de la spécialité GACO

Former de futurs cadres intermédiaires en vue d'occuper des postes de gestionnaires polyvalents, d'assistants managers rattachés à la direction générale d'une PME-PMI ou à une direction fonctionnelle d'une organisation de grande taille (entreprises, administrations...).

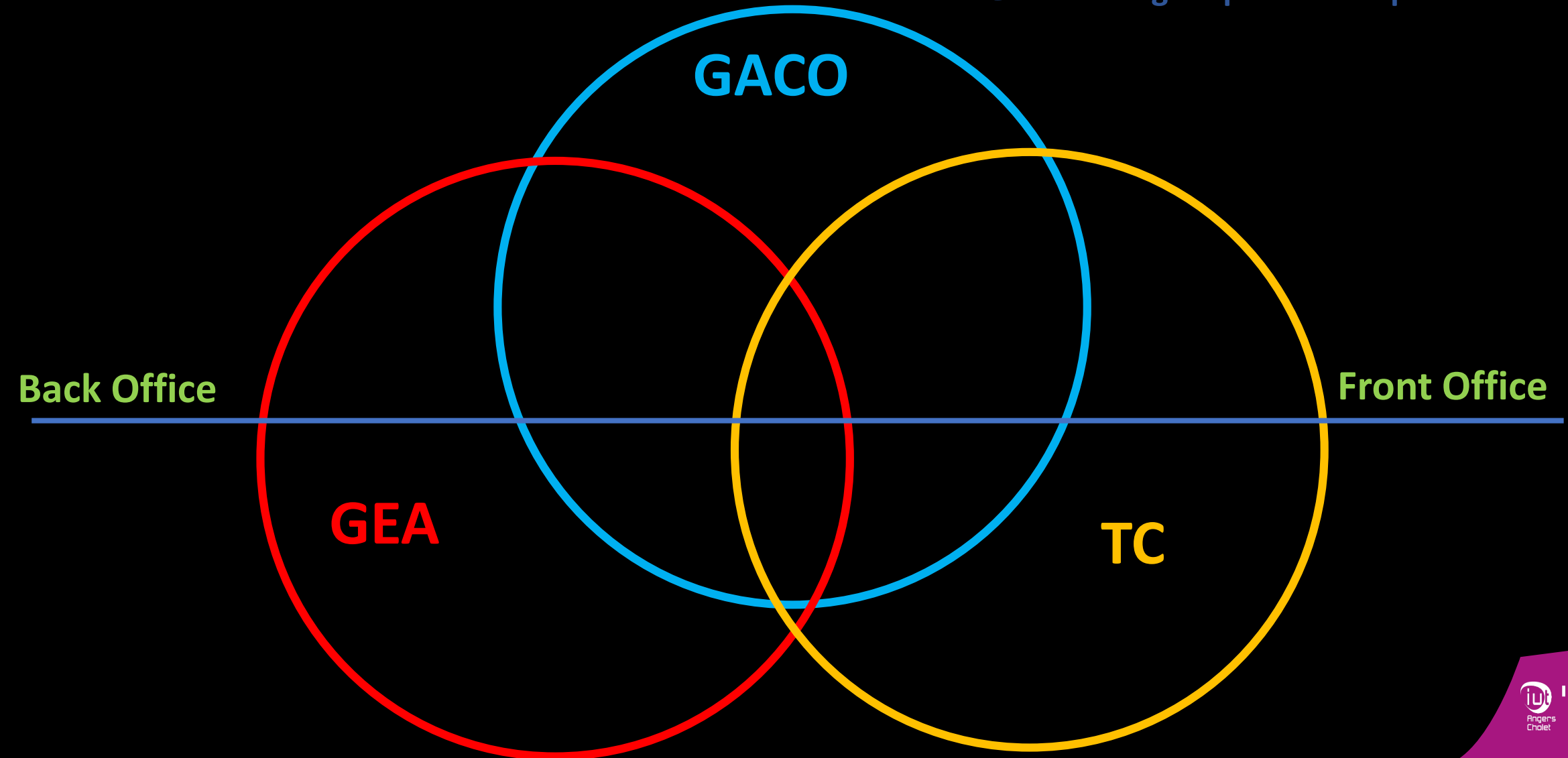


Les diplômés peuvent accéder aux nombreux métiers de la gestion commerciale et administrative dans les domaines du commerce, de l'administration, des activités financières ou dans les secteurs culturel ou sportif.

Viser de nombreux types d'organisations (entreprises privées, entreprises publiques, administrations, associations).

# Positionnement par rapport à TC et GEA

**GLT** : Logistique et transport

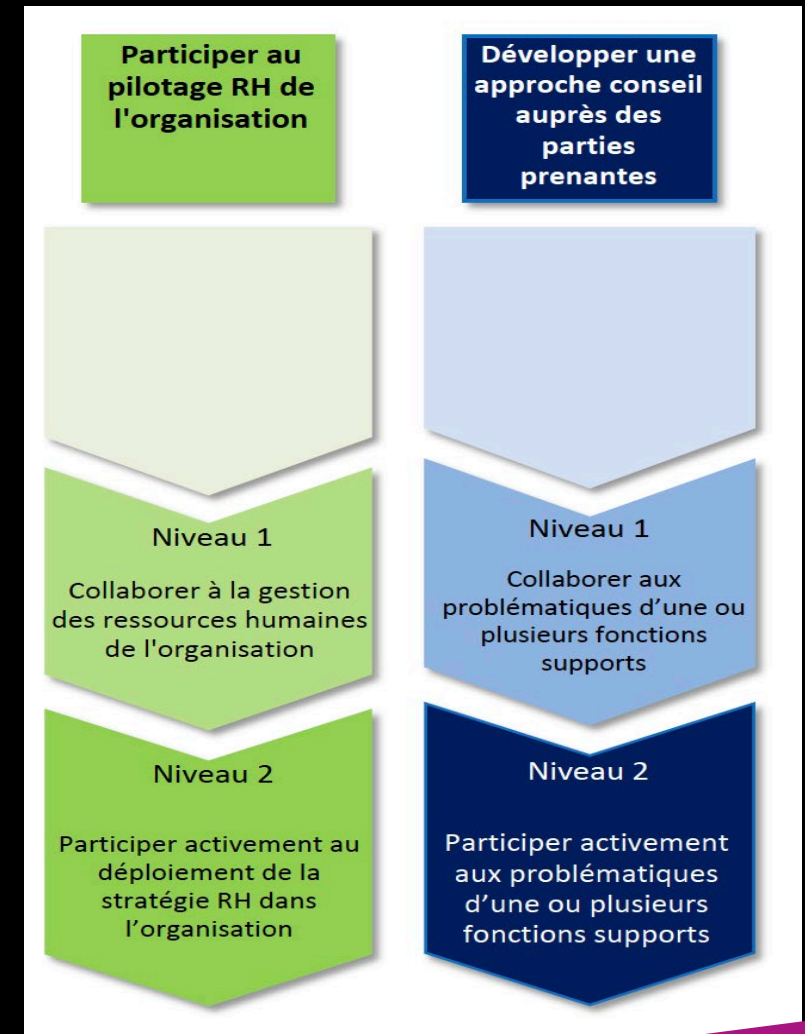


# Parcours #2 : Management des fonctions supports

Ce parcours couvre particulièrement les secteurs d'activité en lien avec le pilotage des **ressources humaines** et **l'approche de conseil** à une entreprise ou une organisation quelle qu'elle soit.



Le diplômé pourra ainsi exercer les métiers d'assistant comptable, d'assistant en ressources humaines, d'assistant de direction ou encore d'assistant de gestion en PME.

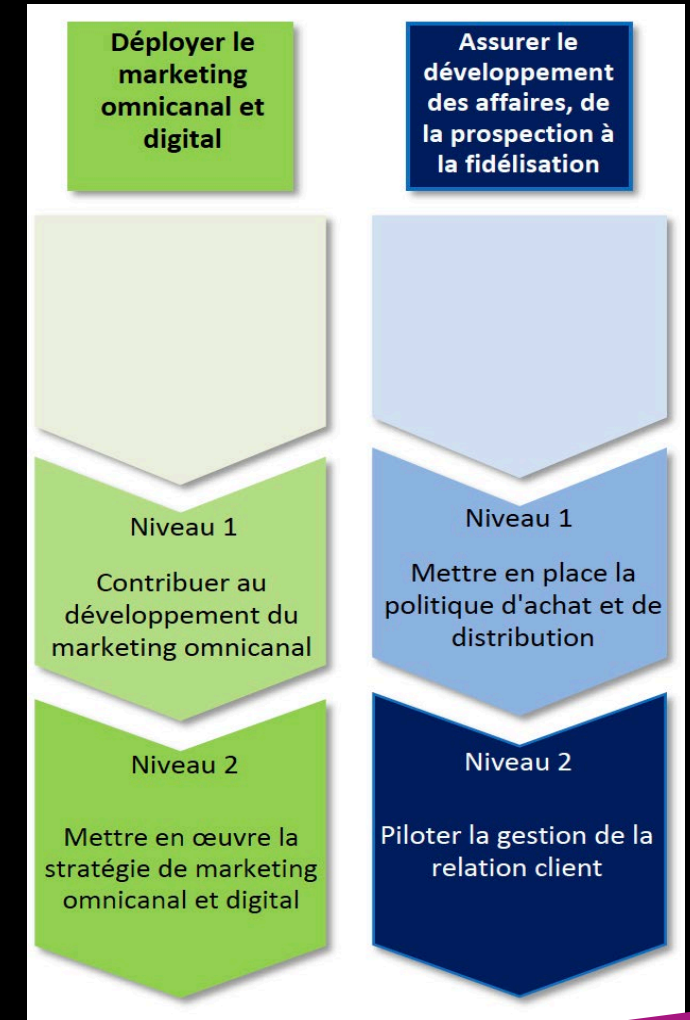


# Parcours #3 : Management commercial et marketing omnicanal

Ce parcours développe les compétences nécessaires au **déploiement omnicanal et digital** d'une démarche marketing et au développement d'affaires à une entreprise ou une organisation quelle qu'elle soit.

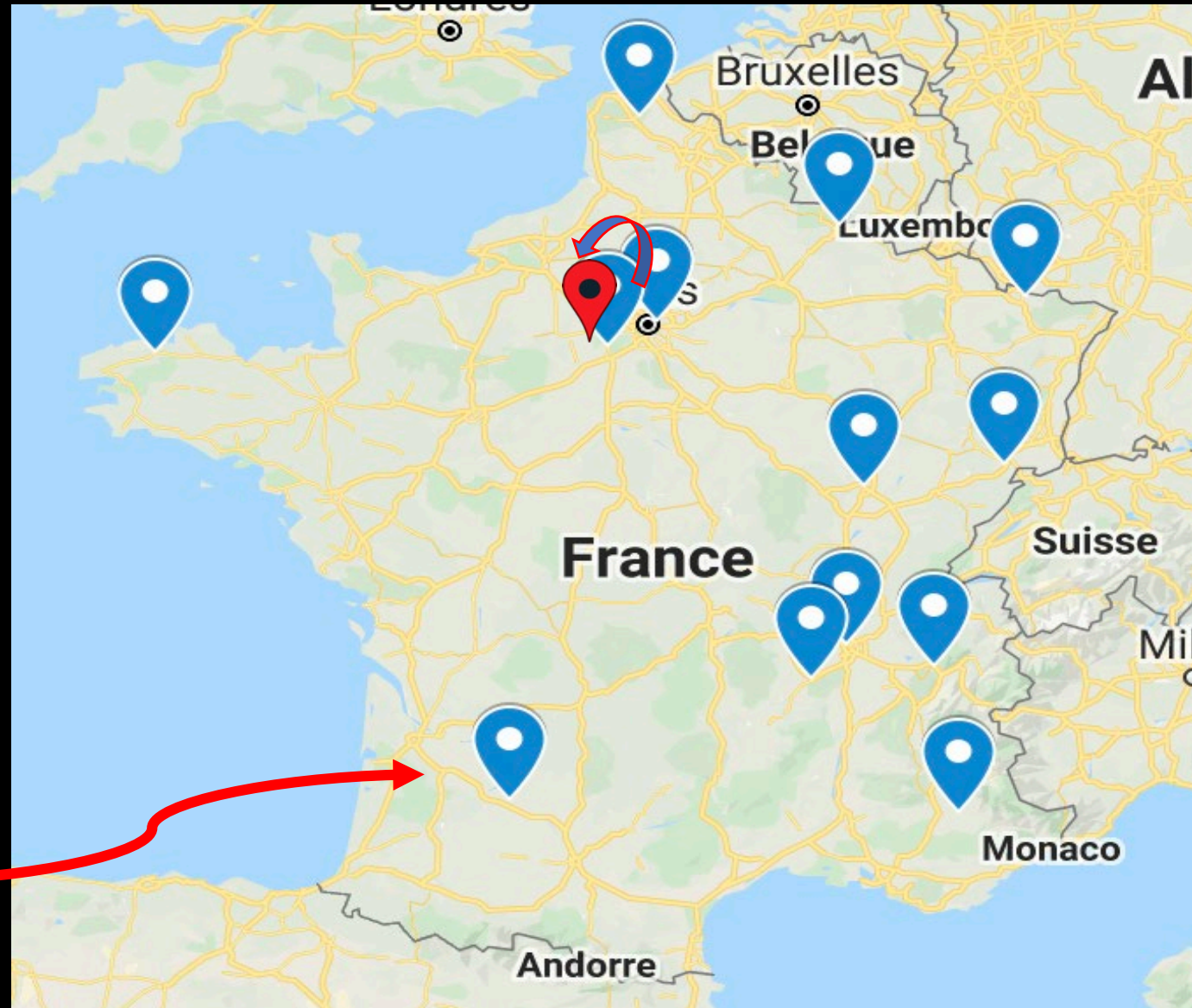


Le diplômé pourra ainsi exercer les métiers d'assistant marketing, **d'assistant logistique**, d'assistant responsable des achats ou encore de chargé de communication.



# Carte de France des dépts GACO

- Agen
- Chambéry
- Charleville
- Digne
- Dijon
- Lyon
- Montbéliard
- Montreuil
- Morlaix
- Rambouillet
- St Etienne
- St Omer
- Sarreguemines
  
- Un groupe délocalisé à Tahiti
- Un groupe délocalisé à Paris XVIII° (CFA SUPEXPERTISE)

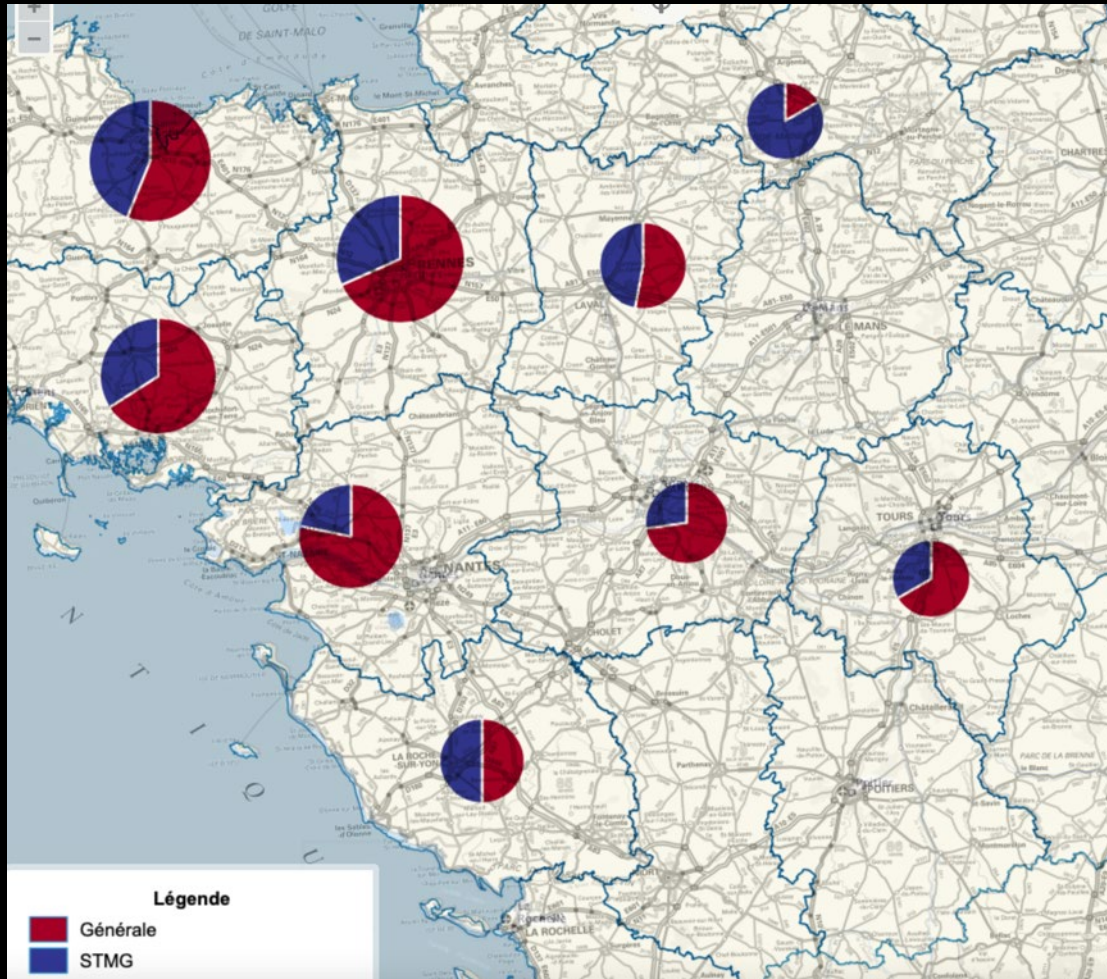




# Parcoursup 2021 – Morlaix (hors parcours MACAST)

BAC Général (rouge) / BAC STMG (bleu)

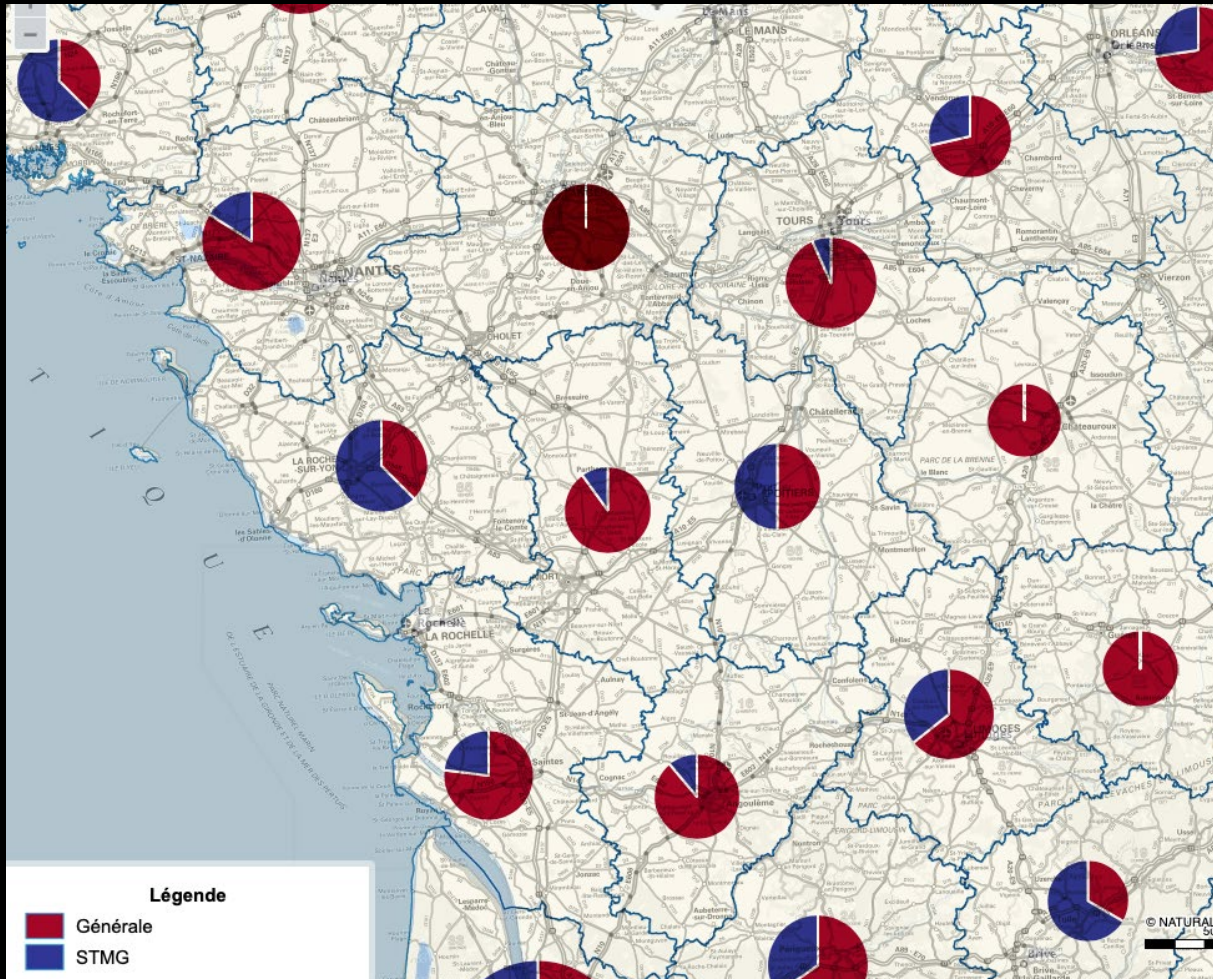
Nombre de candidats



Département	Bac Général	STMG
22	64	50
35	95	44
37	4	2
44	43	12
49	8	3
53	9	8
56	60	31
85	7	7

# Parcoursup 2021 - Agen

BAC Général (rouge) / BAC STMG (bleu)



Nombre de candidats

Département	Bac Général	STMG
35	20	10
37	14	1
44	21	4
49	11	
85	6	10
86	5	5
87	9	1



# GACO@Distance : pour les publics empêchés

Le futur BUT GACO à distance respectera et couvrira **100% du PN 2021** ainsi que le principe du **contrôle continu sur 1 seul parcours**.



Mise à disposition de ressources numériques à distance sur un portail géré par IEL.

Elle s'accompagne de :

- **tutorat synchrone** (principe de la classe virtuelle)
- **tutorat asynchrone** (l'étudiant pose des questions sur un forum, le tuteur répond dans un délai défini). Construction de ressources en activités
- **cours en présentiel** dans les locaux d'un IUT.

# Objectifs GACO pour l'IUT

## BUT 1 GACO

2 Groupes en Formation Initiale

= 56 étudiants

56 étudiants BUT 1

## BUT 2 GACO

1 Groupe en Formation Initiale = 28 étudiants

+

1 Groupe en Alternance = 28 étudiants

56 étudiants BUT 2

## BUT 3 GACO

1 Groupe en Formation Initiale = 28 étudiants

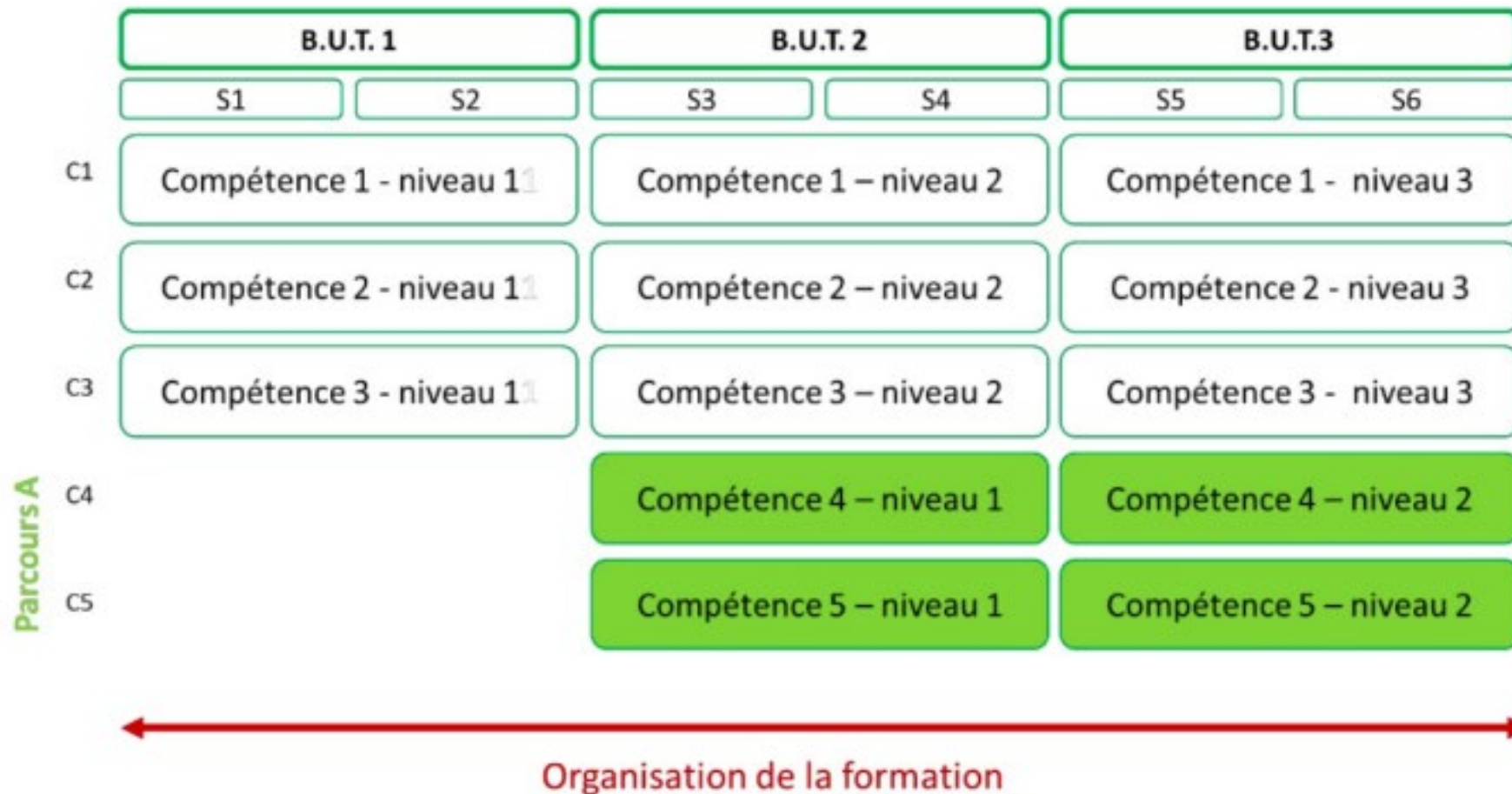
+

1 Groupe en Alternance = 28 étudiants

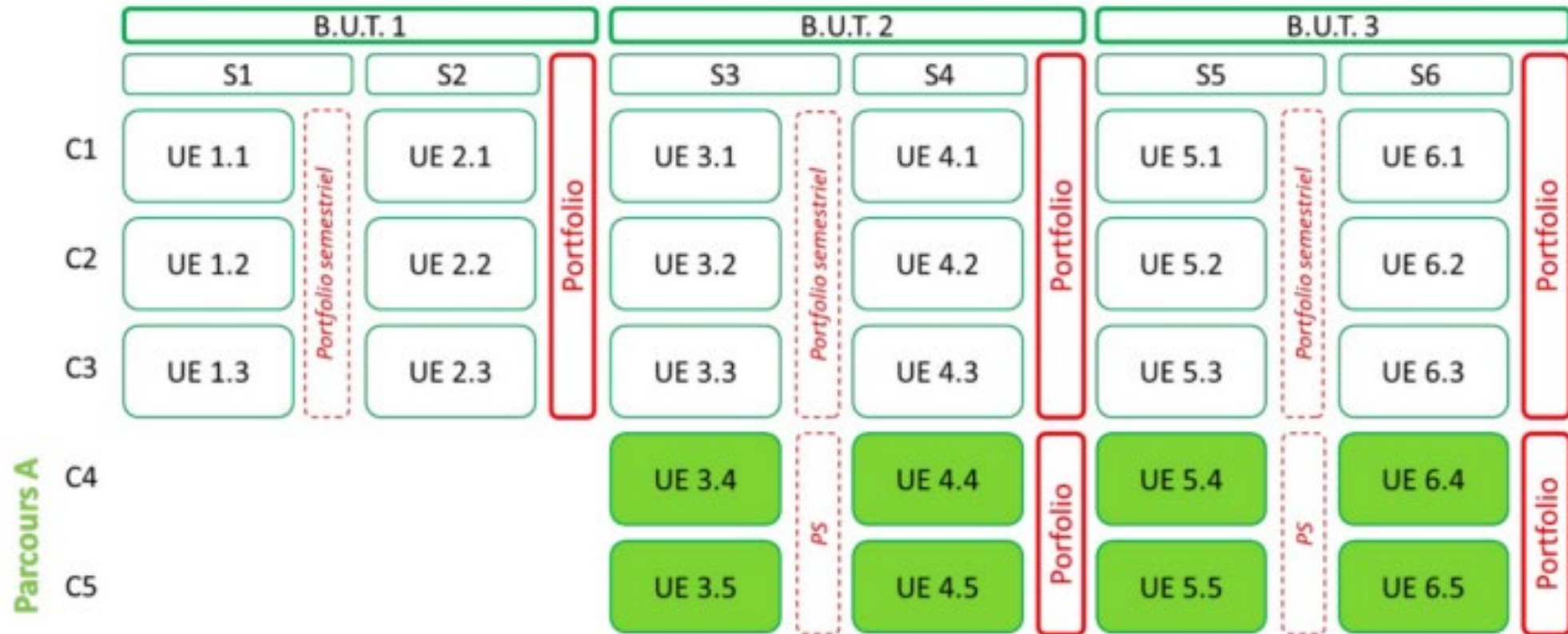
56 étudiants BUT 3

POUR VOTE

# 3-5 Structure générale d'un BUT



# Structure générale d'un BUT



# Organisation des UE

<b>UE 1.1 : Compétence 1. Niveau 1</b>	<i>Pôle SAÉ</i>	SAÉ + portfolio
	<i>Pôle Ressources</i>	Enseignements permettant à l'étudiant d'acquérir des connaissances, des méthodes, des techniques
<b>UE 1.2 : Compétence 2. Niveau 1</b>	<i>Pôle SAÉ</i>	SAÉ + portfolio
	<i>Pôle Ressources</i>	Enseignements permettant à l'étudiant d'acquérir des connaissances, des méthodes, des techniques
<b>UE 1.3 : Compétence 3. Niveau 1</b>	<i>Pôle SAÉ</i>	SAÉ + portfolio
	<i>Pôle Ressources</i>	Enseignements permettant à l'étudiant d'acquérir des connaissances, des méthodes, des techniques

# Compensation d'UE

SEMESTRE 1	SEMESTRE 2
UE 1.1 : Compétence 1. Niveau 1	UE 2.1 : Compétence 1. Niveau 1
UE 1.2 : Compétence 2. Niveau 1	UE 2.2 : Compétence 2. Niveau 1
UE 1.3 : Compétence 3. Niveau 1	UE 2.3 : Compétence 3. Niveau 1

# Règle d'obtention du BUT

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant.

La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

- la moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'UE ;
- Une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'UE.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les UE des semestres 1 et 2

--

La validation des deux UE du niveau d'une compétence emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur de cette même compétence.

Le Bachelor universitaire de technologie s'obtient soit par acquisition de chaque unité d'enseignement constitutive, soit par application des modalités de compensation.



**INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE TECHNOLOGIE**  
UNIVERSITÉ D'ANGERS



## 3-5 Maquette des BUT 1

Les maquettes sont les suivantes :

- BUT 1 Génie Electrique et informatique industrielle
- BUT 1 Carrières Sociales
- BUT 1 Génie Biologique parcours Agronomie
- BUT 1 Génie Biologique parcours Biologie Médicale et Biotechnologie
- BUT 1 Génie Biologique parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie
- BUT 1 Gestion des Entreprises et des Administrations
- BUT 1 techniques de commercialisation
- BUT génie mécanique et productique version apprentissage
- BUT génie mécanique et productique version classique

**POUR VOTE**



# 3-6 Modifications des modalités de contrôle des connaissances

## 1/2

➤ **Faculté des sciences :**

Mises à niveau scientifique - **Maths Physique Chimie et Science de la vie et de la terre Chimie**

➤ **Faculté des lettres, langues et sciences humaines**

**Master 2 Métiers du livre et de l'édition-Edition, édition multimédia et rédaction professionnelle**

Une modification est demandée concernant le cours « Edition Approfondissement » : il sera désormais prévu 33h CM, avec en plus 12h de TD.

**M2 Parcours Didactiques des langues, des littératures et cultures**

Une modification est demandée concernant l'UE « Formation d'enseignants réflexifs de langue », il était proposé 18h de CM, il sera désormais proposé 12h de TD et 12h de CM. Il s'agit d'une correction d'une erreur matérielle.

➤ **Faculté de droit, économie, gestion :**

**L3 Administration publique** : les modifications sont demandées en cohérence avec le projet Thélème. La LAP n'est plus divisée en deux semestres mais en 5 périodes, et l'enseignement se fait à distance.

**Master Mention Economie Appliquée – parcours Nouveaux environnements économiques et entrepreneuriat éthique (N4E)**

Les modifications portent sur des changements d'intitulé, des précisions sont apportées concernant le cours agnotologie et la création et gestion de projet PPP

**Master 2 Finance – parcours Services Financiers aux entreprises (SFE)**

Il est demandé différentes modifications d'épreuves (nature et durée).

# 3-6 Modifications des modalités de contrôle des connaissances

## 2/2

➤ **Faculté de droit, économie, gestion, maquettes Thélème**, ajout de la durée des épreuves pour les diplômes suivants :

- La double licence droit-économie
- La double licence droit-histoire
- La L1 droit parcours progressif et parcours standard
- La L2 et la L3 droit
- La L1 économie gestion parcours progressif et parcours standard
- La L2 économie gestion
- La L3 Economie gestion Parcours Finance Economie Appliquée (EA)
- La L3 Economie gestion parcours Finance comptabilité contrôle (FCC)
- La L3 Economie gestion Parcours Marketing (MK)
- La L3 Economie gestion Parcours Ressources Humaines (RH)

POUR  
VOTES

➤ **IAE**

**Master 2 Management et Administration des Entreprises – Parcours Entreprise :**

Il est demandé la création, la modification ou le déplacement d'UE / EC, des changements d'ECTS, des modifications de coefficients et des mutualisations ou démutualisations.

Ces modifications sont demandées en raison d'une mise en commun de cours du parcours entreprise du Master 2 MAE avec la création du parcours Ingénieur-Manager du MAE suivi par les étudiants de Polytech en parallèle de la 5ème année d'école de Polytech Angers.

➤ **Faculté de santé :**

**UE "Biologie cellulaire : applications pratiques" du Master 1 Biologie-Santé (NB : applicable également au M1 "Sciences du Médicament")**

Il est demandé la modification des conditions de validation.

**Modification des MCC de l'UE Optionnelle dite "MAJEURE" d'Anatomie**

Il est demandé des modifications des conditions de validation et des modifications d'épreuves.

**Création de l'UE Optionnelle dite "MAJEURE" de Handicap**

## 3-7 DIU Pratique de Recherche clinique - partenariat Brest et Saint Etienne

L'objectif est de permettre d'acquérir les connaissances et les compétences en recherche clinique pour mener à bien un projet personnel, en particulier pour être investigateur (avec l'obtention du certificat de Bonnes Pratiques Cliniques), pour encadrer, élaborer, conduire et valoriser un projet de recherche clinique.

Il s'adresse principalement aux Internes et Docteurs de Médecine et de Pharmacie, aux Sages-Femmes et psychologues et à tout professionnel de santé déjà impliqué en recherche clinique souhaitant progresser dans la mise en place de projets de recherche.

L'objectif final est de donner une culture commune de la recherche Clinique à tous les acteurs, intégrant les aspects scientifiques, réglementaires, administratifs et pratiques.

La formation a une durée totale de 142h (dont 103,5 heures obligatoires).

E- Learning : 65.5 heures obligatoires

Classes virtuelles : 10 heures obligatoires

Heures en Présentiel : 28 heures obligatoires

## 3-7 Convention de partenariat

En cohérence avec la création du diplôme, il est demandé aux membres de la CFVU d'approuver la convention de partenariat conclue avec l'Université de Brest et l'Université de Saint-Etienne.

**POUR VOTE**

## 3-8 Convention pour le parcours Ingénieur/Pharmacien entre l'UFR Santé Département de Pharmacie et l'Ecole des MINES d'Albi

Il s'agit d'un renouvellement de la convention. La précédente version avait été signée en 2016. La principale différence est que l'année à MINES Albi peut désormais être réalisée en alternance.

**POUR VOTE**

# 4. Vie universitaire

4-1 Bilan du SUIO-IP - **INFORMATION**

4-2 Bilan du tutorat covid - **INFORMATION**

# SUIO-IP

## Bilan 2020-2021

---

*CFVU du 27 septembre 2021*





# Pôle LLU

## Cordée de la réussite ELAN 49



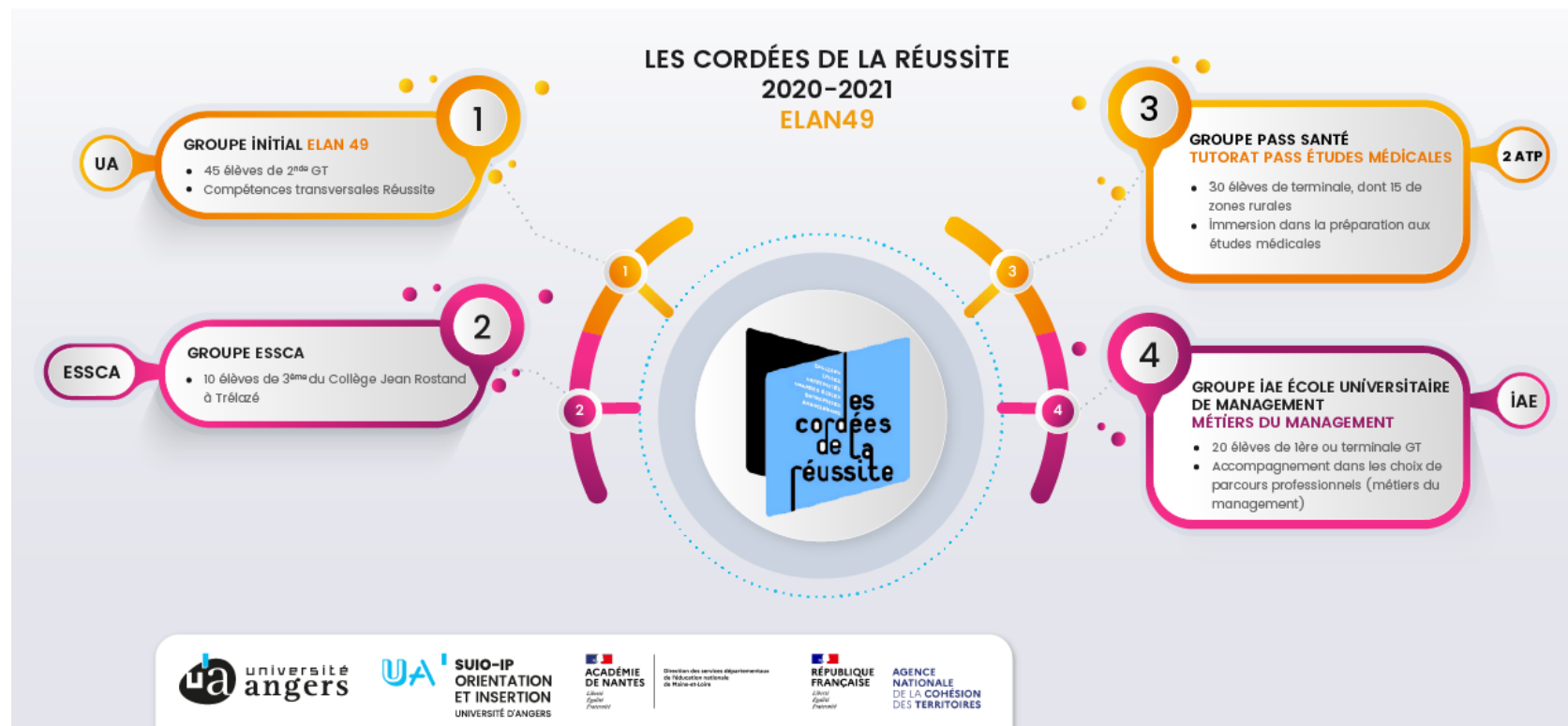
UA  
SUIO-IP  
ORIENTATION  
ET INSERTION  
UNIVERSITÉ D'ANGERS

### Dispositif d'égalité des chances - Accroître l'ambition des jeunes

ELAN 49 : Copiloté UA / Inspection académique

#### Bilan 20-21 :

48 lycéens (1) + 10 collégiens (2) + 17 lycéens (3) + 15 lycéens (4)







# Pôle LLU

## Cordée de la réussite ELAN 49



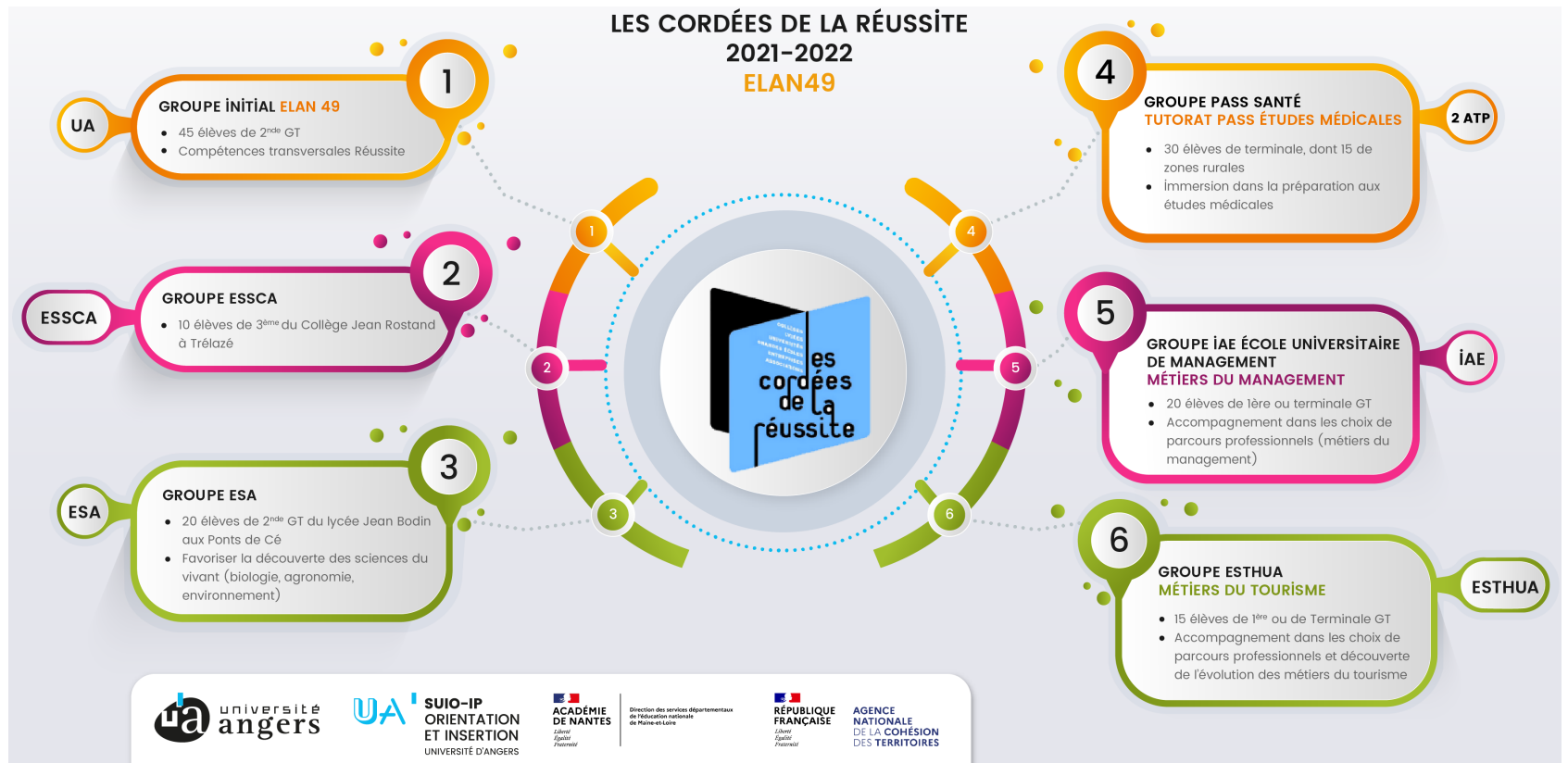
**UA**  
SUIO-IP  
ORIENTATION  
ET INSERTION  
UNIVERSITÉ D'ANGERS

# Dispositif d'égalité des chances - Accroître l'ambition des jeunes

## ELAN 49 : Copiloté UA / Inspection académique

### Cordée 21-22

2 nouvelles actions portées par l'ESTHUA et par l'ESA





## Pôle LLU

**15 ambassadeurs**  
**16 lycées publics**  
**3 lycées privés**

Guichet InfoCampus : DEVEC

M'essayer c'est m'adopter (octobre 2020) : 796 participations

E2O LLU : 27 étudiants : 4 ateliers - 2 Soirées Parents

PAF - Youtube Live - 76 participants - 1600 vues

Forums lycées : 5 forums organisés en présentiel : Angers (David d'Angers, Jean Moulin, Joachim du Bellay) - Saumur (Duplessis- Mornay, Sadi-Carnot - Jean Bertin)

Opération Premiers Pas – Annulée

Printemps de l'orientation (Thélème) : 4 dates – 64 connexions

- Parlons Sup « Comment je travaille ? » - 24/02 & 09/03
- Parlons Sup « Comment je vis ? » - 25/02 & 11/03

Soirées Parents : 18 et 25 mars 2021

80 inscrits et 45 connexions

Niveau des inscrits : Terminale

Départements : 49, 85 et 72



## Pôle LLU

## ETOILE

### Identification des 13 Lycées pilotes pour l'Académie dont les Lycées Julien Gracq à Beaupreau et St Aubin La Salle à Verrières en Anjou pour le Maine et Loire

#### Actions 21/22 :

- Industri'elles (UN-LMU)
- BRIC (UN-LMU)
- Expérimentations mur de portraits (UN) et espace virtuel (UA)

#### Actions en construction :

- Éducation à l'orientation (Rectorat – pôle formation)
- My Road (UA-MillionRoads)
- Entreprise virtuelle (UN-IUT)



## Pôle OREO

### Orientation Réorientation

#### Suivis individuels (principalement à distance – tous campus)

- 763 : 44% réorientation, 56% construction du parcours d'études
- 280 étudiants de la faculté de santé et des licences accès santé : 38% réorientation, 62% construction du parcours d'études
- 250 fiches de suivi de réorientation Parcoursup
- Mise en place d'une adresse générique [orientation@univ-angers.fr](mailto:orientation@univ-angers.fr) afin de répondre rapidement aux étudiants
- **Nouveauté 21-22** : micro-accompagnement (Entretiens + Moodle)

#### Actions collectives (principalement à distance – tous campus)

- Forums "Rencontres métiers et professionnels" et "Rencontres établissements de formation », en distanciel, nov-déc 2020
- Forum "Réorientation vers l'alternance », en distanciel, fév. 2021
- Information sur les procédures de réorientation et Parcoursup
- Forum PluriPASS/LAS, en distanciel, janv. 2021
- Nouveautés 21-22 : Ateliers, webinaires, cycle de conférences



# Pôle OREO

## Orientation Réorientation

### Rebond'Sup

Campus	Immersion totale	Immersion partielle	Mise au point	Total
Angers	44	35	23	102
Cholet - Saumur		16	7	23 (+75%)

- 77% issus bac général, 16% bac technologique et 7% bac pro
- 40% (IP et MAP) ont bénéficié d'un d'accompagnement DaRre
- 90% ont un projet confirmé pour la rentrée
- Nouveautés 21-22 : DU Paréo, Ouverture de Rebond'Sup à tous les niveaux de licence et modalités d'accompagnement adaptées pour les étrangers

### Réo vers l'alternance

- 26 étudiants (22 en L1, 4 en L2)
- 8 étudiants ont trouvé une entreprise pour leur alternance



# Pôle IP- Entrep

## Insertion pro Entrepreneuriat

### ACCOMPAGNEMENT

- Individuel et collectif  
Tous les campus
- Etudiant, JD, Doctorant
  - Enseignants
  - Biatss (formation)

### PARTENARIAT

- Cabinets recrutement  
Egalité  
International  
Entrepreneuriat - Pépité

### EVENEMENTS

- Challenge, Akhaton  
Table-ronde, Témoignages  
Assessment center  
Networking, Job étudiant  
Émission de radio  
Happy Entrepren'hours

### OUTILS

- IP'Oline  
Capsules numériques  
Jeux de simulation  
Transférance  
GPS de l'orientation  
Guide des ressources emplois





# Pôle IP- Entrep

## Insertion pro Entrepreneuriat

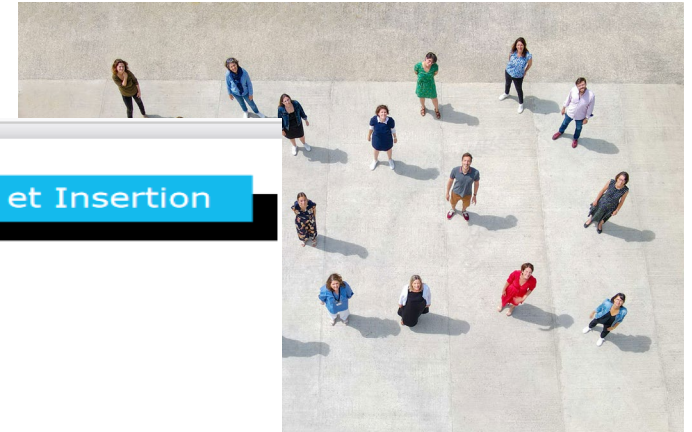
### Bilan 20-21

Rendez-vous individuels	639
Ateliers	Nombre d'animations : 161 Nombre de participants : 4888
Ateliers Campus (jeudi ou mardi midi)	Nombre d'animations : 135 Nombre de participants : 2274
Tables rondes Cycles spécifiques	Nombre d'animations : 13 Nombre de participants : 1811
DU Votre Avenir 21	Nombre d'animations : 76 150 Rdv Individuels (suivi) <b>Nombre de participants : 58</b>

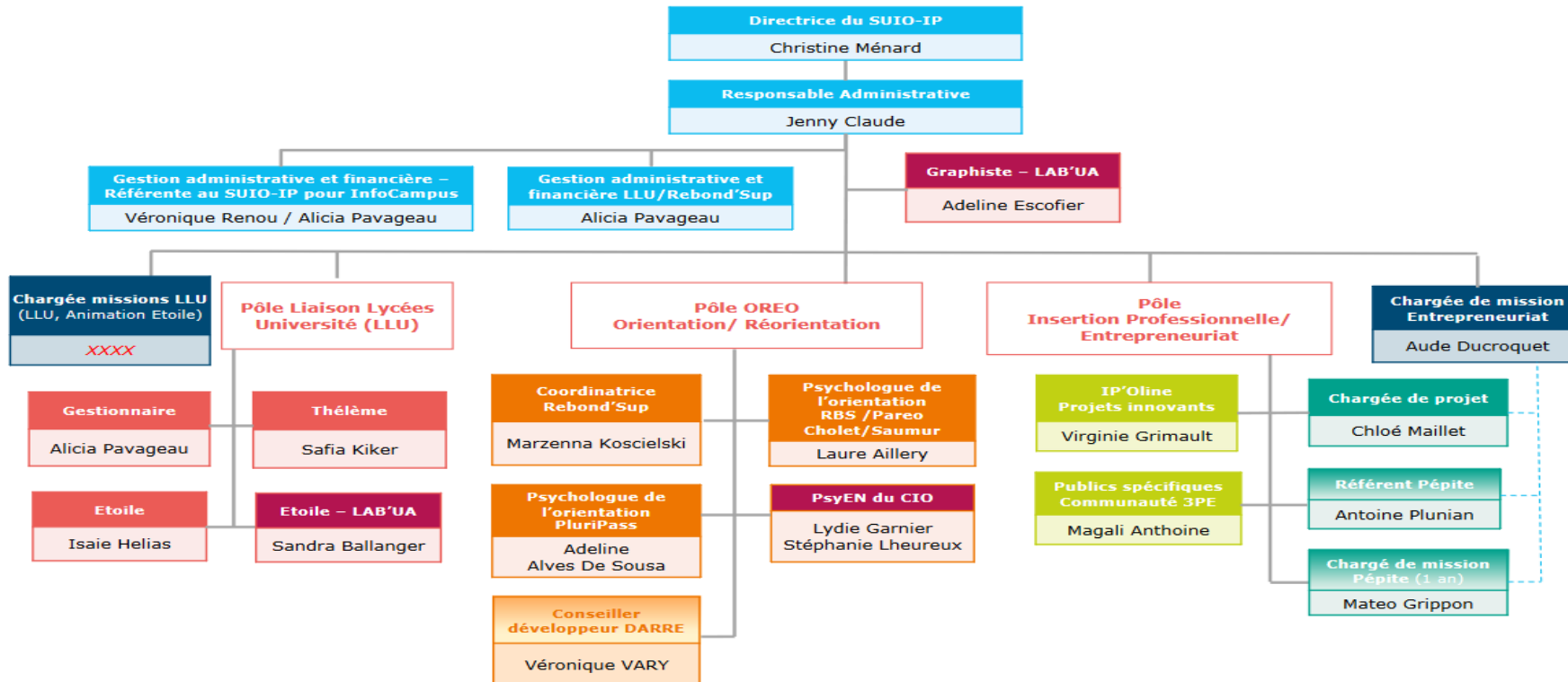
### Nouveautés 21-22

- Offre IP-Entrepreneuriat : Présentiel, distanciel, comodal
- Espace de partage de pratiques et d'outils - JOIPE
- Développement de l'offre de Job étudiant - DEVEC

# Organigramme



## SUIO-IP Orientation et Insertion





# Nous découvrir en vidéo



C'est quoi le SUIO-IP ?  
(Orientation, Insertion pro,...)



S'orienter et se réorienter à l'UA



L'insertion pro à l'UA (CV, stage, entretien..)



Entreprendre à l'UA

# Contacteur un conseiller

---

## ORIENTATION/REORIENTATION

orientation@univ-angers.fr

ANGERS : marzena.koscielski@univ-angers.fr

CHOLET : laure.aillery@univ-angers.fr

## INSERTION PRO

insertionpro.entrep@univ-angers.fr

## ENTREPRENEURIAT

uafactory@listes.univ-angers.fr

POUR  
INFORMATION

## PRISE DE RDV

[www.univ-angers.fr/fr/formations/rdv-conseiller.html](http://www.univ-angers.fr/fr/formations/rdv-conseiller.html)

# 4-2 BILAN TUTORAT

CFVU – 27 Septembre 2021

# Rappel Contexte

- 14/01/2021 :
  - Circulaire MESRI sur la mise en place du tutorat et ses modalités de financement
    - Fait suite à un courrier du 18/12 impulsant le dispositif
- L'UA s'organise pour
  - Piloter le dispositif (2 personnels sont sollicités)
  - Recruter les étudiant.e.s Tuteurs/Tutrices
  - Informer les étudiant.e.s souhaitant bénéficier de cette aide
- Dans un contexte
  - De reprise progressive des enseignements en présentiel
  - D'un couvre-feu à 18h
- Objectif
  - Démarrage au 01/02/21
  - Un dispositif opérationnel toute au long du 2<sup>nd</sup> semestre

# Type de tutorat

- 3 types de tutorat mis en place :
  - Soutien disciplinaire dans les composantes
    - Sous la responsabilité de l'enseignant souhaitant le mettre en place
    - Le tuteur assure un soutien sur les cours et accompagne l'enseignant dans le cadre de ses enseignements à distance
  - Soutien méthodologique et social
    - Sous la responsabilité DEVEC & DC
    - Aide à l'organisation dans le travail (individuel ou de groupe), la méthodologie, l'autonomie, préparer les examens, confiance en soi...
  - Soutien social
    - DEVEC
    - Conserver un lien social, le tuteur jouant un rôle de parrain/marraine (orientation notamment en cas de difficultés sociales...)
    - Planning d'animation sous la plateforme Discord

# Mise en place du tutorat

## L'UCA RECRUTE 100 TUTEURS

méthodologiques,  
disciplinaires et lien  
social pour un  
accompagnement  
entre pairs.

- \_ Du 1<sup>er</sup> février au 30 avril
- \_ 10h / semaine



# Mise en place du tutorat

## - Informer

- Article sur le site web dans UA-votre-Ecoute, avec le formulaire d'inscription (pour recevoir de l'aide), (« *Besoin d'écoute ou d'accompagnement : Bénéficiez du soutien bienveillant d'un.e étudiant.e* »),
- Bandeau pub Newsletter étudiante + lien vers page web pour plus de détails,
- Déclinaisons graphiques du visuel : pub guichet numérique, pub Moodle, écran télé news déployés dans les composantes et à la Présidence, affiche A3 pour les BU, les cités U, le SUMPPS et le SUAPS, visuels réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram).
- Information relayée par les composantes, les associations et BDE étudiants



## - Recruter

- appel à candidature via FUA à partir du 20/01
- Profil privilégié pour les tuteurs :
  - L3, M1, M2, et les boursiers
- **soutien disciplinaire** : recrutement sous la responsabilité des composantes avec l'aide des coordinatrices
- **soutien méthodologique et/ou social** : recrutement sous la responsabilité des deux coordinatrices du dispositif. 2 dispositifs très liés l'un à l'autre
- Réalisation des contrats
- Affectation des tutorés (groupe de 10)



# Mise en place du tutorat

## - Former

- Plusieurs ateliers de formation
  - Aspects administratifs (organisation contrat,, présentation de l'université...)
  - Présentation des outils à disposition (organisation du Teams, tableau des contacts..s)
  - Comment s'organiser (Le tableau de suivi à compléter au fil de l'eau pour un meilleur suivi du travail effectué)
  - Prendre en main son groupe (formation « brise glace »...)
- Réunions 2 fois par semaine jusqu'en avril puis uniquement le mardi midi ensuite) :
  - Réponses aux attentes, questions,, faire des formations complémentaires et échanger sur le dispositif.

## - Suivre

- *Des étudiants tutorés intégrés au fil de l'eau*
- *Analyse de leur besoin (optimisation de la mise en relation)*
- *Autonomie des tuteurs dans les échanges*
- *Questionnaire à remplir en fin de dispositif*



# Chiffres clés

- 57 tuteurs recrutés
- 308 tutorés (ayant suivi jusqu'au bout le dispositif)
- 6956 heures assurées
- 105 000 € (sur une enveloppe 190 k€)
- 1 enquête en juin 2021
  - 30% de taux de réponse



# Verbatim

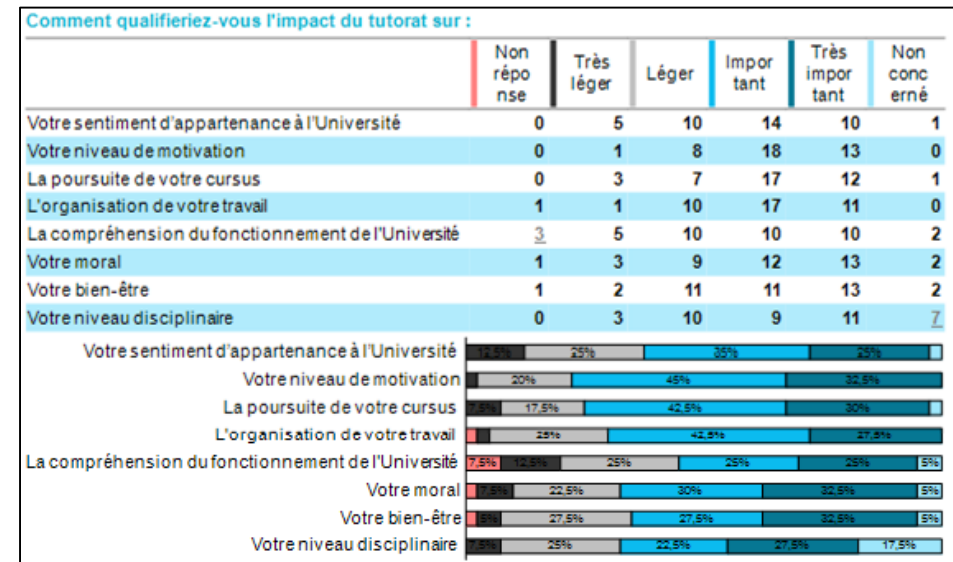
Pour quel motif avez-vous souhaité être accompagné par un tuteur  
Méthodologie/Social ?

Taux de réponse : 75,6%

	Nb
Organisation	2
solitude	2
Soutien moral	2
ACCOMPAGNEMENT	1
Assurer ma deuxième année de L1 (Redoublement)	1
baisse des notes, dépression	1
car j'ai eu des difficultés pour suivre les cours	1
Car je manquais de relations sociales pour discuter avec d'autres étudiants	1
Comprendre la méthodologie	1
dépression	1
Difficultés d'organisation avec le COVID et les cours en distance	1
En cas de mauvaises dans certaines matières en raison de la méthodologie	1
isolement difficile	1
Isolément et difficulté d'organisation	1
Je manquais de motivation	1
Je n'arrivait pas trop à m'organiser et à trouver la bonne méthode de travail.	1
Lien social	1
Mal être psychologique, décrochage	1
Manque de motivation	1
Motivation / conseils / expérience	1
...	8
<b>Total</b>	<b>31</b>

# Éléments de bilan

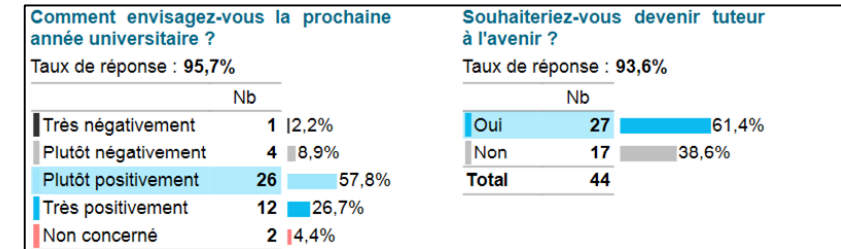
- Côté tuteur :
  - Sentiment d'utilité
  - Valorisation de leur action
  - Fort investissement dans la préparation et l'accompagnement
- Côté tutoré :
  - Impact très positif
    - sur le moral
      - niveau de motivation
    - sur les notes & résultats
      - poursuite du cursus (pas d'abandon)
    - sur la vie sociale
      - rupture de l'isolement
      - moral & bien-être



# Éléments de bilan

## - Les points forts du dispositif

- L'aide à l'organisation et l'aide méthodologique sont très appréciées
- La disponibilité et la motivation des tuteurs est importante
- Pouvoir se confier est essentiel pour les tutorés
- L'échange, la communication, et le partage d'expériences sont des points forts
- Un accompagnement est nécessaire et apprécié par les tutoré.e.s
- Permet de développer des relations amicales entre tuteurs et tutorés



## - Les points d'amélioration :

- Il est préférable d'avoir un tuteur ou une tutrice dans la même formation ou une personne ayant des connaissances approfondies du cursus du tutoré
- Il faut prévoir plus d'heures pour les tuteurs notamment pour certaines séances de cours difficiles
- Proposer le tutorat plus tôt, dès le début d'année !!

# Conclusion & Perspectives

- Un dispositif d'entraide par les pairs
  - Dans une période difficile
  - Aide dans les cours
  - Aide dans la vie
  - Création de lien social
  - Retours très positifs (tuteurs comme tutorés)
- Et maintenant ?
  - Poursuite du dispositif : Mission essentielle de la coordinatrice
  - Un axe d'une politique d'emploi étudiant

# Conclusion & Perspectives

- Et maintenant ?
  - Poursuite du dispositif ? :
    - Cohérence à trouver entre tous les dispositifs existants
    - Des éléments de langage à trouver pour franchir le pas
    - Rôle des associations étudiantes
    - Rôle des « délégués de classe »
  - Un axe d'une politique d'emploi étudiant à construire ?
    - Simplification des procédures de contrat & de paiement
  - Difficilement envisageable sans un soutien de coordination
    - **Remerciements à Stéphanie Bahaud, Sophie Génot, et Edanur Sogut**

POUR INFORMATION

# Prochaines CFVU

- Lundi 18 octobre 2021 à 14h30
- Lundi 22 novembre 2021 à 14H30
- Lundi 13 décembre 2021 à 14h30